

# le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97<sup>e</sup> année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

2€



## Le portrait du Journal du Palais

### Sa « french touch » lui donne des ailes

À tout juste 20 ans, Loïc Gergaud a choisi Dijon comme base de son tour du monde. Une envolée aux quatre coins de la planète où il exporte sa « french touch » dans des courts-métrages publicitaires, notamment pour des compagnies de jets privés. *Page 24*

### Alphagreen dépollue le fret fluvial

En 2022, Ludovic Chevènement donnait vie à la société bisontine AlphaGreen qui propose une technologie pour dépolluer et décarboner les moteurs par injection d'hydrogène, sans aucun produit chimique. Après la route et le ferroviaire, il attaque le marché du transport fluvial. *Page 5*

### Jackpot pour La Californie

Le tiers-lieu icaunais reçoit une subvention de 100.000 € de la région BFC, dans le cadre de l'aide au développement de l'ESS.

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 21



C'est une première victoire pour les exploitants agricoles mobilisés depuis le début de l'année : le 21 janvier, les eurodéputés se prononceront sur la possibilité de saisir la Cour de justice de l'Union européenne quant à la mise en

œuvre du traité du Mercosur. Mais la pression doit continuer, estiment les représentants des syndicats FDSEA et JA, dont les branches régionale et départementales se sont fait entendre dans les rues de Dijon jeudi 15 janvier.

150 forces de l'ordre avaient été mobilisées et le centre départemental opérationnel a été activé tout au long de la journée. Plusieurs actions ont eu lieu devant des organismes stratégiques pour la profession (Draaf, OFB, Dreal) avant une rencontre informelle avec le préfet, place de la République, où des tonnes d'oignons déposées au pied de la fontaine témoignaient de la mobilisation depuis la veille au soir.

*Page 3*

## Le studio Image & Associés racheté par Arthur Deballon

**EXCLUSIF.** Le dirigeant d'AVS et d'Axo Agencement, Arthur Deballon, vient d'officialiser le rachat du studio photo culinaire créé il y a 20 ans par Béatrice Quenot et Philippe Hiest, une acquisition stratégique qui vient boucler une offre globale dédiée à l'image de marque, où

l'authenticité du réel et du brains-torming autour d'une (bonne) table défont les promesses de l'IA. Chez Image & Associés depuis toujours en effet on cuisine pour de vrai, on shoote et on échange en direct avec le client et ça n'est pas près de changer ! *Page 4*

Le Mercosur, un tour de « passe-passe » européen. *Page 13*

Toute l'équipe du  
**JournalduPalais**  
vous présente ses

**Meilleurs  
Vœux**

**20  
26**



**CBRE Impact**  
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...



Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur [www.impact-cbre.fr](http://www.impact-cbre.fr)

[dijon@impact-cbre.fr](mailto:dijon@impact-cbre.fr)

03 80 51 71 71

**IMPACT**  
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE  
POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

[www.impact-property.fr](http://www.impact-property.fr)  
Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBOURG  
03 80 51 71 64 | [contact@impact-property.fr](mailto:contact@impact-property.fr)

## Paramètre

## Investissements en berne dans la French tech

Elle vient de publier son analyse annuelle dédiée au capital-risque en France. Il en ressort que les investissements dans les startup de la French Tech restent fébriles avec 7,4 Mds€ levés (-5 %) pour 618 opérations (-15 %). Certes, le capital-risque progresse (+6 %), mais le growth equity (investissement en capital destiné à des entreprises à forte croissance, mais encore non cotées) s'effondre (-24 %) et ce malgré la méga levée de Mistral (1,7 Md€), sans laquelle la baisse en valeur atteindrait -26 %. Le secteur des logiciels conserve sa première place du podium avec des montants levés de 3,3 Mds€, en progression (+9 % vs 2024). Les Greentech se placent à nouveau en 2<sup>e</sup> position avec 1 Md€ malgré une forte baisse (-46 % vs 2024).

**Camille Teruel met en garde contre le risque de perdre la maîtrise des logiciels. Sa startup assure une interaction ingénieuse entre l'homme et la machine laissant l'humain au cœur de la décision.**



# Steerway, ou comment utiliser l'IA intelligemment...

*Je me suis donc tourné vers ce qui est à l'intersection des deux, le langage de programmation et la conception d'outils d'aide à la programmation*», introduit Camille Teruel, cofondateur de Steerway. Fort d'une thèse sur la conception des langages de programmation, il a assisté à la naissance d'outils d'un genre nouveau avec les assistants de code en 2021 et le développement des agents reposant sur l'intelligence artificielle. Quand les géants de la tech ont annoncé que les ingénieurs logiciels évolueraient pour devenir des managers de robots, Camille Teruel s'est montré dubitatif. « *J'ai identifié certains problèmes associés à cette vision des choses. Décrire une tâche à un agent pour qu'il l'exécute comme attendu apporte une certaine déception.* » Soit la mission doit être décrite avec un tel niveau de précision.

sion que la demande prend autant de temps que de la réaliser directement ; soit la demande n'est pas exhaustive et l'ingénieur n'obtient pas le résultat escompté. « Souvent, l'agent prend des décisions tacites qui ne correspondent pas aux attentes

En laissant les agents décider, Camille Teruel interpelle sur le risque de perdre la compréhension des systèmes élaborés et leur fonctionnement. « *Ce n'est pas un problème d'IA mais d'interaction entre l'homme et la machine* », insiste-t-il. Avec Steerway, l'ingénieur prend donc le contrepied de l'approche en remettant l'humain au cœur de la boucle décisionnelle, avec une interface qui optimise la collaboration. « *L'humain reste le pilote et l'IA accélère plutôt qu'il ne remplace*. » Pour vulgariser ses propos, le dirigeant fait le parallèle avec un exosquelette dans le rôle de Steerway, qui viendrait épauler plutôt que de se reposer sur un rôle.

qui ferait à la place de l'ingénieur. « *La vitesse peut être un avantage mais aussi un risque si on ne comprend plus les choses.* »

## INGÉNIEUSEMENT ENTOURÉ

Pour commercialiser sa solution d'ici quelques mois, Steerway s'appuie sur Deca BFC depuis 2024. « *Le financement de Deca nous a permis de développer notre solution et de poser les fondamentaux de l'entreprise. L'accompagnement nous a également permis de rencontrer les acteurs de l'écosystème régional.* » Le dirigeant a aussi profité de formations indispensables pour entrer dans la peau d'un entrepreneur. Enfin, pour déployer sa solution qui devrait être dix fois moins énergivore grâce à une IA plus sobre, Steerway, soutenu par Deca BFC, a initié une levée de fonds, toujours en cours, et dispose d'une bourse French Tech Emergence ainsi que d'un partenariat avec Centrale Supélec.

Nadège Hubert



## Élevage bovin en BFC en crise

L'élevage bovin allaitant domine largement l'ouest de la Bourgogne Franche-Comté. Avec la baisse de consommation de viande bovine, les différentes crises sanitaires, un plafonnement de la productivité, les effectifs de bovins allaitants ne cessent de décroître depuis 2010, suivant la même tendance observée au niveau national. Les diminutions les plus importantes sont observées dans la Nièvre (- 14,3 %) et la Saône-et-Loire (- 11,8 %). Avec 12,6 % des effectifs nationaux de bovins viande en 2024, la BFC arrive à la 3<sup>e</sup> place des régions métropolitaines en termes de cheptel allaitant, les deux premières étant la Nouvelle-Aquitaine (18,1 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (16,3 %). La région détient la deuxième densité la plus élevée de l'hexagone, après la Normandie (26 bovins allaitants au km<sup>2</sup> contre 27).

## Mobilité internationale : le fossé se creuse

L'indice Henley des passeports fait état pour 2026 d'un fossé entre les populations les plus et les moins mobiles du monde. Le passeport de Singapour conserve sa 1<sup>ère</sup> place, avec un accès sans visa à 192 destinations. L'Afghanistan, 24 destinations seulement, se classe en dernière position. Permettant un accès sans visa à 188 destinations, le Japon et la Corée du Sud se classent au 2<sup>e</sup> rang. Le Danemark, le Luxembourg, l'Espagne, la Suède et la Suisse suivent à la 3<sup>e</sup> place avec un accès à 186 destinations, devant un groupe de 10 pays européens, ex aequo en 4<sup>e</sup> position, dont la France (185 destinations). Les États-Unis (10<sup>e</sup> rang) et le Royaume-Uni (7<sup>e</sup>), qui occupaient la 1<sup>ère</sup> place en 2014, perdent respectivement 7 et 8 destinations.

A yellow poster for DECA-BFC, an incubator for talents. The top left features the text 'UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ?' in red. The top right features the text 'Lancez-vous avec nous !' in red. The center has a yellow 3D sphere logo above the text 'DECA-BFC Incubateur de Talents'. The bottom left lists partners: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Région Bourgogne Franche-Comté, Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole, Grand Chalon Communauté Urbaine, Creusot Montceau Communauté Urbaine, IM de Montbéliard Accompagnement, Neveris Agglomération, Grand Dole, Mâcon Bourg-en-Bresse Agglomération, Communauté de Communes du Pays de Pontarlier, ECLA Les Agglozines, and UTBM. The bottom right features the text 'EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com'.

# le Journal du Palais

## **COMMUNIQUEZ EN B to B**

- Publireportage**
  - Visibilité parfaite**
  - Encartage**
  - Tarifs attractifs**
  - Numérique**



Contactez Fabrice Guilbert au **03 80 68 23 68**  
ou **06 17 64 10 57** - [regiepublicitaire.jdp@legalnet.org](mailto:regiepublicitaire.jdp@legalnet.org)

R I E N .  
C ' E S T  
L E M E N U  
D U J O U R  
P O U R  
D E S M I L L I O N S  
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS  
VULNÉRABLES À SORTIR  
DE LA PAUVRETÉ  
FAITES UN DON SUR  
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://www.restosducoeur.org)



**Exclusif Côte-d'Or.** Le dirigeant d'AVS et d'Axo Agencement vient d'officialiser le rachat du studio créé il y a 20 ans par Béatrice Quenot et Philippe Hiest. Une acquisition stratégique qui vient boucler une offre globale dédiée à l'image de marque, où l'authenticité du réel et du brainstorming autour d'une (bonne) table défient les promesses de l'IA.

# Arthur Deballon rachète Image & Associés

**D**errière la porte au rez-de-chaussée dans une rue discrète de Dijon, les fumets de plats fraîchement cuisinés flattent les narines... Bienvenue dans l'univers design, coloré et éffervescent du studio Image & Associés, la dernière acquisition d'Arthur Deballon : le dirigeant d'AVS et d'Axo Agencement vient en effet d'officialiser le rachat de cette PME fondée il y a 20 ans par Béatrice Quenot et Philippe Hiest, elle à la direction générale, lui au stylisme et à la photo. Un rachat stratégique pour le dirigeant de 36 ans, le troisième de sa carrière, derrière lequel se faufile l'expertise du cabinet Link deal. Béatrice et Arthur se connaissent depuis longtemps, mais pourtant il n'était pas dans sa liste mentale des potentiels repreneurs au moment où elle songe à vendre pour prendre sa retraite. Un rachat qui fait pourtant sens dans le parcours de l'entrepreneur dijonnais.

## CROISSANCE EXTERNE

De huit à 28 collaborateurs, un chiffre d'affaires passé de 800.000 € à 3,5 M€ en quinze ans : le parcours d'Arthur Deballon à la tête d'AVS est en effet celui d'une croissance maîtrisée par l'intégration des compétences. Après avoir consolidé la fabrication et la pose de signalétique, y compris grand format (AVS), puis développé Axo Agencement (conception de stands, 1,2 M€ de CA aujourd'hui), l'entrepreneur dijonnais s'attaque désormais au contenu avec la reprise du studio spécialisé dans la mise en valeur de marques de l'univers du goût.

Pour Arthur Deballon, cette troisième acquisition n'est pas une simple diversification, mais une suite logique. « *Ça va être mon "soft power"* », sourit l'entrepreneur. *Il y a un frère qui a choisi le foot* [son ainé Pierre-Henri a racheté le DFCO, Ndlr], *moi ce sera la food parce qu'il se passe beaucoup de choses autour d'une table* ».

## LE pari du réel face à l'IA

Le rachat d'un studio photo en 2026 pourrait surprendre à l'heure où l'IA génère des visuels en quelques clics ; Arthur Deballon a d'ailleurs dû convaincre son banquier et son expert-comptable de la pertinence de cette reprise. Pourtant, le chef d'entreprise y voit un avantage concurrentiel majeur : la vérité du produit. Chez Image & Associés, on ne triche pas, on cuisine, on dresse, on shoote en direct dans un dialogue permanent, en live avec le client, afin de coller à ses attentes, ne pas trahir son produit et lui proposer d'enrichir encore l'univers de celui-ci avec des packshots ou une ambiance mûrement réfléchie. « *Peut-être qu'avec un très bon prompt, on arrivera à faire une très belle photo, mais on n'arrivera jamais à reprendre la totalité de l'ADN du produit. La plus-value du studio, c'est qu'on travaille du vrai produit, on n'a pas recours à l'IA, on fait pas de trucage, on cuisine pour de vrai* », insiste Arthur Deballon. Et le chef n'est pas n'importe qui : Jean-Louis Chaillou est un ancien de chez Origine ou Le Chapeau Rouge, rien de moins !

Pour piloter cette nouvelle entité, Arthur Deballon s'est entouré de Charlène Desclerc (ex-Cha Studio) en tant

que directrice générale. Un binôme qui permet au dirigeant de garder son rôle de stratège tout en insufflant une nouvelle dynamique. « *La réalité c'est que je suis très acteur et très actif sur AVS et sur Axo Agencement, quasi seul commercial. Il fallait que j'aille quelqu'un pour mener ce projet. Ici, j'amène mon expertise de structuration de l'ensemble des interlocuteurs : expert-comptable, banque... l'écosystème classique et aussi le réseau.* » Philippe Hiest est toujours fidèle au poste, Mathieu Chèneby étant l'autre photographe.

**LE « CROSS-SELLING » COMME MOTEUR DE CROISSANCE**

Avec des clients d'envergure comme Urgo, Decathlon, Eurogerm

ou la région Bourgogne Franche-Comté, les synergies entre le stand et la photographie culinaire ou institutionnelle sont évidentes. L'objectif est clair : transformer les prises de parole des clients d'Image & Associés en une expérience globale. « *Paradoxalement, j'aime beaucoup la food mais on n'y est pas beaucoup avec les deux autres entités. On ne fait aucun stand dans la food depuis 2017 et ça, c'est un objectif. Donc oui, il y aura du cross-selling, c'est clair.* »

Fidèle à sa méthode, Arthur Deballon envisage déjà l'étape suivante : l'immobilier. Après avoir construit les locaux d'Axo avenue Stalingrad, il projette de déménager le studio pour en faire un lieu d'échange unique, le temps de calibrer les besoins par rapport aux attentes de ses clients. « *L'objectif à moyen terme est de pouvoir déménager le studio et d'en faire un lieu encore un peu plus à notre patte. Pas pour faire un placement immobilier, mais pour faire un studio qui correspondra exactement à notre besoin.* »

Pour l'instant l'objectif est de conforter l'activité qui affiche 400.000 € de CA. Une transition sécurisée par la présence de la cédante, Béatrice Quenot, pour un tuiage de trois mois, afin de garantir une passation fluide.

Emmanuelle de Jesus



**Côte-d'Or.** Éric Fougère, président du conseil de surveillance et Jérôme Ballet, président du directoire, se sont exprimés à l'occasion des voeux.

## CEBFC, des voeux à l'offensive

**H**ier, c'était alors que Nathalie Koenders faisait son entrée en campagne en annonçant officiellement sa candidature à l'élection municipale sur les réseaux qu'Éric Fougère, président du conseil de surveillance de la Caisse d'épargne BFC (à gauche sur la photo), appellait à « une impulsion politique forte de la part des futurs élus municipaux pour inciter les entreprises à s'implanter ». Il a souligné que l'attractivité dépend intrinsèquement des moyens de communication, jugeant parfois complexe l'accès aux hubs comme Roissy ou Lyon déplorant notamment l'arrêt de la ligne TGV vers Lille, qualifiant cette décision d'« erreur monumentale », tout en se réjouissant d'un retour prochain pour faciliter



la mobilité des jeunes actifs - pas exactement la teneur des propos du pdg de la SNCF Jean Castex lors de sa visite il y a quelques jours, mais pour lequel les élus, François Rebsamen et la région en tête, continuent à se mobiliser. Le développement régional suit un « cercle vertueux » qui débute par l'installation des entreprises, a détaillé Éric

Fougère, « *attirer les entreprises sur le territoire, c'est s'assurer d'un développement de l'emploi* », précisant que ces actifs consomment et se logent ensuite localement, faisant vivre les écoles et les structures publiques. De son côté, Jérôme Ballet, président du directoire du groupe bancaire régional a mis en avant la solidité et l'utilité de l'institution, qu'il

définit par trois piliers : « *une banque coopérative, ancrée territorialement et responsable* ». Contestant la rumeur sur la frilosité bancaire, le président du directoire a révélé qu'en 2025, la CEBFC a engagé près de 2,4 Mds € de crédits à long terme toutes clientèles confondues.

La banque s'affirme comme le premier financeur du secteur public et territorial, avec 200 M€ de crédits octroyés pour soutenir les collectivités. Avec un réseau de 169 agences, l'institution mise sur une stratégie alliant « *le meilleur de l'humain et du digital* ». Un point d'honneur est mis sur la proximité : les décisions sont prises localement, que ce soit en agence ou au siège à Dijon, garantissant une « *réactivité* » indispensable aux acteurs économiques.

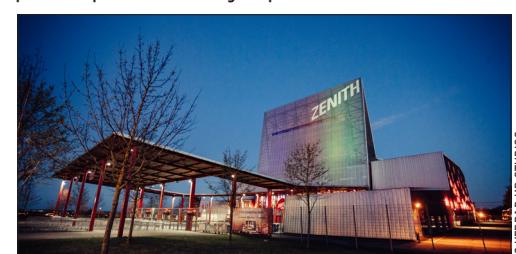
E. de J.

## Région BFC

**ALSTOM BELFORT EMBAUCHE.** Face à l'afflux de commandes (TGV, Eurostar, 55 locomotives pour l'Ukraine), Alstom Belfort, le numéro deux mondial de construction ferroviaire, annonce le recrutement de 200 personnes d'ici fin 2026. L'industriel cible en priorité les soudeurs chaudronniers expérimentés et organise pour eux une journée portes ouvertes le 31 janvier. **Les candidats aux CDI doivent s'inscrire en ligne avant le 23 janvier.** D'autres postes (logistique, ingénierie) seront ouverts ultérieurement.

## Côte-d'Or

**DIJON MÉTROPOLE RENOUVELLE SA CONFIANCE À S-PASS POUR LE ZÉNITH.** Dijon Métropole renouvelle sa confiance à S-Pass (Fimalac) pour la gestion du Zénith, préférant l'exploitant historique à son concurrent Edeis. Le nouveau contrat de concession, effectif en février 2026 pour sept ans, fixe des conditions financières nettement revues à la hausse. S-Pass devra verser une redevance fixe triplée de 750.000 € par an, ainsi que 3 % de son chiffre d'affaires, pour exploiter la salle jusqu'en 2033.

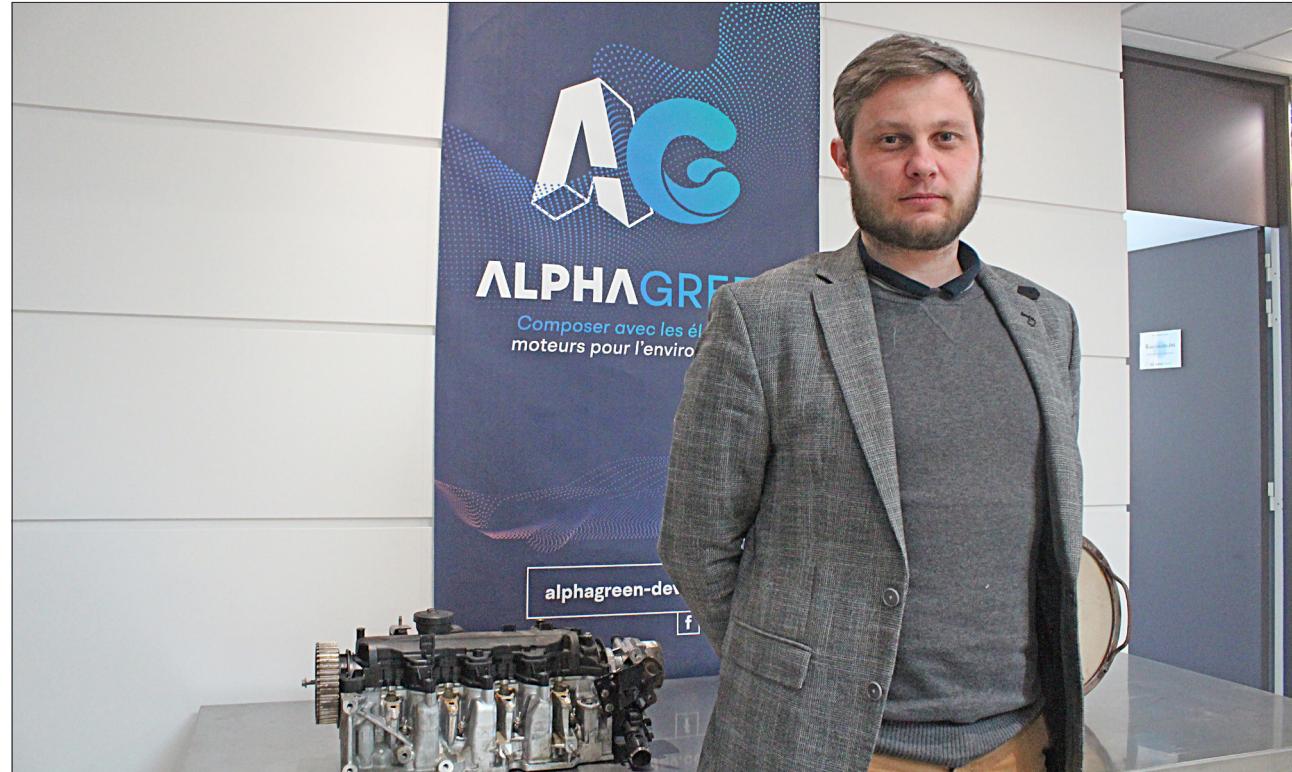


en  
bref

**Doubs.** L'entreprise bisontine spécialisée dans les solutions de dépollution des moteurs thermiques annonce développer un nouveau marché : celui du fluvial.

# Après la route et le ferroviaire, AlphaGreen décarbone aussi le fluvial

**C**'est sur une réflexion pleine de bon sens que Ludovic Chevènement donnait vie, en 2022, à la société bisontine AlphaGreen qui propose une technologie pour dépolluer et décarboner les moteurs par injection d'hydrogène, sans aucun produit chimique : « Pourquoi se reposer uniquement sur des solutions qui ne seront pleinement viables que dans 30 ans au lieu de chercher également à améliorer l'existant ? » Une interrogation qui fait d'autant plus sens aujourd'hui alors que depuis plusieurs mois, les mauvaises nouvelles s'accumulent dans le monde de la mobilité hydrogène verte. À l'inverse AlphaGreen s'impose désormais comme un acteur incontournable de la transition énergétique. « Plus les moteurs sont vieux, plus ils sont confrontés à des problèmes d'encrassement et plus ils polluent et consomment du carburant. Or, si l'on nettoie de manière efficace ne serait-ce que 10 % de la flotte de véhicules roulants actuellement on aura un impact fort et immédiat sur les émissions de gaz à effet de serre », argue le fondateur. Initialement focalisée sur l'automobile et les poids lourds, l'entreprise a redéveloppé sa technologie pour s'attaquer à de nouveaux marchés : le ferroviaire et le fluvial. Présente sur 40 départements en France, elle connaît une croissance constante, doublant son chiffre d'affaires chaque année. A fin d'exercice 2025, ce dernier était de 1,4 M€. « Grâce à notre procédé breveté dans 68 pays, nous optimisons la technologie du nettoyage à l'hydrogène et à l'eau déminéralisée pour dépolluer les moteurs thermiques, explique



Ludovic Chevènement, fondateur d'AlphaGreen. Crédit : JDP.

Ludovic Chevènement. Les résidus de combustion (la calamine) se déposent sur diverses parties du moteur et obstruent les conduits. Ils engendrent des pannes (injecteurs, vanne EGR, turbo...) et empêchent certaines pièces de remplir leur mission, comme le filtre à particules, avec un non-respect des normes anti-pollution à la clé. Notre solution d'injection d'hydrogène élimine les dépôts de calamine accumulés dans les moteurs thermiques et restaure leur rendement optimal. L'effet combiné de la dissolution des particules et d'une combustion plus propre permet : une réduction des émissions polluantes et de CO2, une baisse de la consommation de carburant, un allongement de la durée de vie des composants moteur et

une diminution des frais d'entretien et des périodes d'immobilisation. Le groupe Roger Martin a fait partie des premiers à avoir signé avec AlphaGreen. Cela représente le nettoyage de 600 engins de chantier, 300 poids lourds et 800 véhicules utilitaires ou particuliers.

**NOUVEAUX MARCHÉS ET AVENIR INTERNATIONAL**

Aujourd'hui la start-up s'invite sur le marché du fluvial en signant avec le groupe Plattard. Acteur territorial historique en Rhône-Alpes, fondé il y a plus de 140 ans, ce groupe familial français dont la 6e génération est arrivée à la direction, compte 615 collaborateurs et plus de 30 agences de proximité. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 242 M€ en

2024 grâce à ses deux métiers principaux : l'industrie et le négoce de matériaux de construction. Le groupe affiche des ambitions forte en matière de politique RSE : 30 % de ses engins fonctionnent à l'électrique, 38 % de ses camions roulent au gaz naturel ou au biocarburant et 90 % des granulats sont acheminés par voie fluviale. En 2024, le groupe électrifie tous ses engins d'extraction des matières premières et déploie des panneaux solaires et trackers sur ses sites. La décarbonation moteur d'AlphaGreen s'inscrit ainsi naturellement dans cette trajectoire, en améliorant encore davantage la performance environnementale de leur activité de transport fluvial. « Nous avons réalisé

une opération début décembre sur deux péniches de transport du groupe Plattard. Cela constitue une première étape dans l'application du procédé au transport fluvial, un secteur où l'optimisation énergétique est déterminante en raison des volumes transportés et des distances », explique Ludovic Chevènement évoque des résultats « concrets et impressionnantes » : 218 tonnes de CO2 économisées, 28 % d'amélioration d'efficacité énergétique et 51 % de réduction d'émissions polluantes nocives pour la santé. « Cette intervention est cruciale, quand on sait que leur plus grosse barge peut remplacer jusqu'à 180 camions sur la route, précise-t-il. Cette opération illustre également la capacité de notre procédé à s'adapter

à des environnements moteur variés, comme ceux du transport par voie d'eau ». Dans le prolongement de cette collaboration, AlphaGreen entend renforcer sa présence dans les secteurs à forte intensité énergétique, où l'optimisation des motorisations thermiques peut générer des gains immédiats et mesurables. L'entreprise vise à devenir un partenaire incontournable de la décarbonation opérationnelle, en apportant aux industriels des solutions concrètes pour réduire leurs émissions sans perturber leurs exploitations.

Pour soutenir son expansion, Ludovic Chevènement a notamment pris un virage technologique majeur en développant sa propre Intelligence artificielle. Cet outil permet de capturer la donnée lors de chaque intervention pour détecter les anomalies et assurer un suivi opérationnel avec le client et une maintenance prédictive. L'IA permet également de réduire la durée de formation des techniciens, un investissement lourd qui s'élève à environ 40.000 € par personne. « On gagne en agilité, en croissance tout simplement », souligne le fondateur qui ne cache pas ses ambitions internationales. AlphaGreen devrait connaître au printemps un changement de dimensionnement, quittant « le costume » de start-up devenu trop étroit pour endosser celui d'un groupe industriel international. Ludovic Chevènement annonce également la création d'une nouvelle cellule dédiée à la compétition automobile qui effectuera des tests opérationnels sur circuit, là encore, dès le printemps.

Frédéric Chevalier

## OFFRE D'ABONNEMENT

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- ✚ VERSION NUMÉRIQUE
- ✚ LES SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET LES HORS-SÉRIES

Infos au 03 80 68 25 55 ou [abonnement.jdp@legalnet.org](mailto:abonnement.jdp@legalnet.org)

120€  
VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE



**Côte-d'Or. Mercosur, surtransposition des normes, contrôles, prédation du loup... Jeudi 15 janvier, les agriculteurs manifestaient dans les rues de Dijon. Plusieurs actions ont eu lieu devant des organismes stratégiques pour la profession (Draaf, OFB, Dreal) avant une rencontre informelle avec le préfet.**

# La colère des exploitants agricoles à Dijon



**C**'est une première victoire pour les exploitants agricoles mobilisés depuis le début de l'année : le 21 janvier, les eurodéputés se prononceront sur la possibilité de saisir la Cour de justice de l'Union européenne quant à la mise en œuvre du traité du Mercosur (lire aussi page 13). Mais la pression doit continuer, estiment les représentants des syndicats FDSEA et JA, dont les branches régionale et départementale se sont fait entendre dans les rues de Dijon jeudi 15 janvier. 150 forces de l'ordre avaient été mobilisées et le centre départemental opérationnel a été activé tout au long de la journée.

## « ON A ENVIE DE VIVRE DE NOTRE MÉTIER »

La tournée des tracteurs a mené les exploitants depuis le lieu de rassemblement (proche Toison d'Or ou parking du Parc des expositions), soit une petite centaine d'engins devant divers organismes, sur les seuils desquels des déchets (paille broyée, pneus ou foin abîmé) sont déversés : MSA (la mutuelle agricole) ; la Draaf (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ; la Dreal (direction régionale de l'environnement) ; l'Office français de la biodiversité, avant de se diriger vers la place de la République où, depuis la veille, bottes de paille et montagnes d'oignons attestent de la colère. « *La manifestation qu'on fait aujourd'hui, c'est pas une idéologie. On fait pas ça pour se promener. On fait ça parce qu'on a des besoins. On fait ça parce qu'on a des demandes. On fait ça parce qu'on a des propositions. On fait ça parce qu'on a envie que demain on ait des jeunes qui s'installent. On fait ça parce qu'on a envie de vivre de notre métier, on a envie de vivre de notre produit, on a envie demain de pouvoir être fiers de transmettre à nos enfants. Donc maintenant aujourd'hui, on attend le préfet, j'espère qu'il viendra* », a martelé Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC. Très attendu, le préfet de région Paul Mourier est effectivement venu à la rencontre des manifestants. « *J'entends ce que vous dites depuis longtemps, vous le savez. On se réunit très régulièrement. Je rencontre très régulièrement* »

*vos responsables à la fois les chambres, la chambre régionale d'agriculture et les chambres départementales et bien évidemment vos syndicats FDSEA et JA. Le gouvernement entend, avec une mobilisation assez exceptionnelle du Premier ministre lui-même. Pour l'instant, vous l'avez dit, c'est beaucoup d'engagements. Vous attendez effectivement que cela se traduise par des décisions tout à fait concrètes. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a décidé qu'il y allait avoir une loi d'exception adoptée après la loi sur l'orientation agricole sur la souveraineté agricole* », a rappelé ce dernier. Réclamé par la FDSEA, le texte a été annoncé le 13 janvier. Axé sur l'eau, la prédation et les moyens de production, le projet de loi sera présenté au Conseil des ministres en mars, pour un examen au Parlement « *avant l'été* ». Sébastien Lecornu a également décreté un moratoire sur toutes les décisions relatives aux questions de la politique de l'eau et une simplification des règles concernant la directive nitrates et il a également annoncé le renforcement du dispositif d'épargne de précaution (DEP) et un « *dispositif favorable à la mécanisation collective* ». La balle est désormais dans le camp des politiques, à l'échelle européenne et nationale.

Emmanuelle de Jesus et Nessrine Touali

## Le « vrai-faux » du Mercosur



**« Des importations insoutenables de viande bovine et de volaille » : FAUX.** L'accord ouvre un quota de 99 000 tonnes de bœuf et 180 000 tonnes de volaille, soit moins de 2 % de la production européenne. Les importations actuelles de bœuf du Mercosur dépassent déjà 200 000 tonnes. L'accord ne crée pas de flux massif, mais organise un régime tarifaire pour une partie de flux déjà existants.



**« L'accord supprime les droits de douane » : FAUX, partiellement VRAI.** Seules ces quantités bénéficient de droits réduits : le bœuf a un tarif préférentiel de 7,5 %, la volaille entre en franchise totale. Hors quotas, les droits restent élevés : 12,8 % pour le bœuf plus environ 3 €/kg, pour la volaille les droits spécifiques sont élevés, calculés en euros par 100 kg.



**« Les normes européennes ne s'appliquent pas au Mercosur » : FAUX juridiquement, mais contesté.** Les produits doivent respecter les normes UE, mais la FDSEA et les JA doutent de leur application et dénoncent une concurrence déloyale liée à des pratiques moins encadrées dans le Mercosur, comme l'usage de substances interdites ou des méthodes de production moins strictes. C'est pourquoi (voir ci-contre) le gouvernement français les a interdits d'entrée du territoire avant une décision ferme de l'UE.



Ci-dessus : Les tracteurs, aux armes de la FDSEA et des JA ont défilé dans les rues de Dijon. Les normes, le Mercosur, la faillite des exploitations cristallisent la colère. Crédit : JDP.



À droite : en fin de journée, le préfet de région Paul Mourier est venu à la rencontre des manifestants, évoquant la loi d'urgence agricole annoncée par le Premier ministre. Interpellé notamment sur la situation des céréaliers, il a assuré être à leur écoute. Crédit : JDP.



Certains des manifestants, très remontés, ont tenté de mettre le feu au drapeau européen, sans trop de succès. « *Ça ne marche tellement pas cette Europe que ça ne veut même pas prendre !* », a lancé un agriculteur. Le timide feu a été éteint par un autre exploitant : « *Ce n'est pas comme ça qu'on veut communiquer* ». Crédit : JDP.



Ci-dessus : La veille, les agriculteurs avaient déversé des tonnes d'oignons sur la place de la République, invitant les passants à se servir. Un happening populaire pour démontrer la faillite des prix de vente de leurs productions. Crédit : JDP.

**Région BFC.****DNC : des aides ciblées**

Face à l'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), la région BFC a annoncé le lancement d'un dispositif de soutien financier pour aider les éleveurs bovins à reconstituer leur cheptel après un abattage sanitaire. L'objectif affiché est double : relancer l'activité économique des exploitations impactées et favoriser une montée en gamme génétique. Cette aide intervient en complément des indemnités de l'Etat pour permettre l'achat d'animaux plus performants.

Le dispositif prend la forme d'une subvention d'investissement forfaitaire : 300 € par bovin euthanasié et remplacé (400 € pour les Jeunes Agriculteurs (JA) ou Nouveaux Agriculteurs (NA), avec un calcul au prorata pour les sociétés.

**PLAFONDS ET ÉLIGIBILITÉ**

L'aide est soumise au régime des aides de minimis agricoles, avec un plafond de 50.000 € sur trois exercices fiscaux (multiplié par le nombre d'associés pour les GAEC, dans la limite de trois). Pour y prétendre, les exploitations doivent avoir fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'infection dans le cadre de la réglementation sanitaire en vigueur depuis juillet 2025. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2027. Un premier foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) avait été confirmé dans le Jura, le 11 octobre 2025. Ce foyer a conduit à délimiter une zone réglementée concernant une partie des départements de Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de Saône et Loire. Dans cette zone, quatre élevages du Jura ont été infectés. Cette zone a été étendue fin novembre à la suite de la confirmation d'un foyer dans le Doubs. 28 jours après le dernier foyer, la zone de protection est devenue zone de surveillance.

**Côte-d'Or.** Le président de la chambre d'agriculture Jacques de Loisy a présenté ses vœux à la profession.

## Agriculture : le défi de la « rentabilité durable »

Le président de la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, Jacques de Loisy, a présenté ses vœux devant les représentants de la profession, ainsi que du président du conseil départemental François Sauvadet et les députés René Lioret et Catherine Hervieu, ainsi que du sénateur Alain Houppert (photo ci-contre). Dans un discours offensif, il a réaffirmé son credo : « Des agricultures rentables pour des installations durables ».

**L'EAU, PRIORITÉ ABSOLUE DE 2026**

Après une année 2025 consacrée aux échanges, Jacques de Loisy appelle à l'action immédiate pour sécuriser l'outil de production. « 2026 doit être une année de transformation et de réalisation, car, pendant ce temps-là, l'eau s'écoule », a-t-il martelé. L'objectif est clair : stocker l'eau en excès pour garantir la souveraineté alimentaire du territoire ; le sujet des bassins de rétention d'eau est un sujet récurrent depuis quelques années où les étés voient se succéder des épisodes de sécheresse. Face aux blocages, notamment pour des raisons écologiques, il invoque le bon sens : « Les batraciens ne nous demanderont pas de combien est la pente d'accès à la mare, mais où est la mare ». Jacques de Loisy a à ce sujet, remercie François Sauvadet pour la signature du Manifeste pour une eau au service de la souveraineté agricole et alimentaire, qui après avoir été soumis à l'ensemble des



Organisations Professionnelles Agricoles « constitue aujourd'hui une synthèse partagée des contributions et reflète la volonté d'unité de toute une profession ».

**SÉCURISER LE CAPITAL FACE AUX CRISES SANITAIRES**

Le président a salué la discipline des éleveurs face à la dermatose nodulaire contagieuse, entrée « de façon fracassante aux confins du département » fin 2025. Pour protéger l'avenir, il préconise une stratégie vaccinale audacieuse afin de « préserver les cheptels souches et la génétique de notre département » sans paralyser les flux commerciaux. Un enjeu vital alors que la tuberculose continue de frapper, avec « plusieurs centaines de bovins abattus » en Côte-d'Or l'an dernier.

**SOUVERAINETÉ ET COHÉRENCE ÉCONOMIQUE**

Jacques de Loisy n'a pas ménagé ses critiques envers les politiques nationales qui « décapitent nos campagnes », pointant qu'une décision nationale a des répercus-

sions très locales dans le département. Il a notamment dénoncé l'éviction des céréaliers français du marché algérien, « sans la moindre compensation » et l'incohérence des normes européennes : « On s'apprête à taxer le principal moyen de production [...] alors que, la semaine dernière, les JA du 71 interceptaient un camion d'asperges péruviennes ».

**UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RAISONNÉ**

Tout en soutenant la diversification énergétique, le président appelle à ne pas avancer « à marche forcée sans prendre soin d'un certain nombre d'équilibres, comme les paysages », rappelant que dans ce domaine, « une marche arrière est bien souvent impossible ».

En conclusion, Jacques de Loisy a promis que la Chambre ne serait pas une « simple chambre d'enregistrement », mais un moteur de croissance au service d'une Côte-d'Or 100 % souveraine et exportatrice.

Emmanuelle de Jesus

**France.****300 M€ pour l'agriculture**

Le Premier ministre a adressé une feuille de route offensive aux organisations agricoles. Entre aides d'urgence et réformes structurelles, le gouvernement mobilise des moyens financiers massifs, mais suspendus, en grande partie, à l'adoption du budget 2026 : la loi spéciale qui organise la gestion de l'Etat d'ici là, n'autorise en effet que l'emprunt, le paiement des fonctionnaires et la levée des impôts.

La lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) affiche des résultats : 87 % des bovins des zones concernées ont été vaccinés en 21 jours. Pour soutenir la trésorerie des éleveurs, les aides exceptionnelles sont doublées, atteignant 22 M€, avec une promesse d'exonération fiscale et sociale dès 2026. Par ailleurs, le secteur des grandes cultures bénéficiera de 40 M€ d'aides d'urgence, tandis que 130 M€ sont débloqués dès mercredi prochain pour l'arrachage dans la filière viticole.

**CHOC DE COMPÉTITIVITÉ ET SIMPLIFICATION**

Le gouvernement s'attaque aux coûts de production et à la réglementation dans plusieurs secteurs :

- Engrais : suspension (rétroactive au 01/01/2026) du mécanisme carbone aux frontières (MACF) pour limiter les coûts ;
- PAC : garantie du budget pour la période 2028-2034 ;
- Eau : le fonds hydraulique passe de 20 à 60 M€ (triplement).
- Prédation : le plafond de tirs du loup augmente de 19 % à 21 %, permettant l'abattage d'une vingtaine d'individus supplémentaires.

**RETRAITE ET SOUVERAINETÉ**

Sur le plan social, la réforme des retraites calculée sur les 25 meilleures années est entrée en vigueur ce 1er janvier. L'effort fiscal de 500 M€ amorcé l'an dernier est maintenu. Enfin, « pour garantir une concurrence loyale, une brigade spéciale renforcera les contrôles sur les denrées importées, tandis qu'un arrêté du 7 janvier bloque l'importation de produits contenant des résidus de cinq substances interdites en Europe ». Décidé par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard et Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, cet arrêté suspend en effet l'importation, l'introduction et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux, en France, des denrées alimentaires contenant les résidus d'un herbicide (glufosinate), et de quatre fongicides (mancozèbe, thiophanate méthyl, carbendazime et bénomyl), une clause de sauvegarde prévue par le droit alimentaire européen. La mesure sera présentée à la Commission et aux autres États membres lors du prochain Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale du 20 janvier. Il appartient ensuite à la Commission de l'étendre au niveau européen et de baisser les limites maximales de résidus de substances dangereuses interdites d'utilisation dans l'Union européenne, pour mettre fin aux importations des denrées traitées avec ces cinq substances.

E. de J.



**Yonne.** Franchise d'un groupe national majeur du transport sanitaire, Jussieu Secours Sens a inauguré ses nouveaux locaux à Malay-le-Grand, symbole de son développement régional.

## Jussieu Secours Sens en pleine expansion

 **A**cteur majeur du transport sanitaire en France, le réseau national Jussieu

Secours donne un accès aux soins fluide et réactif sur l'ensemble du territoire. Détenant 51% des parts du réseau, le groupe de transport Kéolis lui apporte ainsi un soutien stratégique et financier à son développement. Fort d'un maillage de 170 centres, d'une flotte de plus de 3.500 véhicules et de près de 4.880 collaborateurs, le service national d'ambulance s'inscrit aujourd'hui comme un pilier du transport sanitaire et médicalisé.

### UNE FRANCHISE LOCALE QUI SE DÉVELOPPE

C'est dans ce cadre structurant que Jussieu Secours Sens, franchise locale, s'inscrit au sein de ce vaste réseau national. Désormais étendue en Côte-d'Or, dans la Nièvre, à Montereau en Seine-et-Marne, ainsi qu'à Besançon et Vesoul, la franchise affiche une ambition claire : « passer le département de l'Yonne en Jussieu et uniformiser la franchise », comme le souligne le gérant Olivier Bordas. L'ensemble de ce groupe représente aujourd'hui près de 1.000 salariés. Sur le site de la zone d'activités de Malay-le-Grand, Jussieu Secours Sens regroupe une centaine de salariés dont 85 chauffeurs, issus en partie de plusieurs anciennes entités sénonaises (Grandel, Bruno, Sens Ambulances) auxquelles



Sur son nouveau site de Malay-le-Grand, près de Sens, Jussieu Secours dispose d'une flotte de 80 véhicules.

Credit : JDP.

### LE GRAND SÉNONAIS À LA DÉCOUVERTE DU SITE

Mardi dernier, les responsables de la société ont présenté leurs nouveaux locaux à une quinzaine d'ambassadeurs du Grand Séninois missionnés par Sens Intense, une visite animée par le gérant Olivier Bordas. Porte-parole engagé du territoire, Patrice Petit, médiateur professionnel à la retraite et Ambassadeur du Grand Séninois, a rappelé le rôle moteur du réseau dans la promotion locale. « Nous avons signé une charte éthique et d'engagement pour faire rayonner le Séninois », a-t-il expliqué. À travers des visites régulières d'entreprises, de

sites industriels ou culturels, les 300 Ambassadeurs s'attachent à mettre en lumière les savoir-faire, les initiatives et les acteurs économiques qui participent au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

### UN PROJET IMMOBILIER REPENSÉ

Initié il y a cinq ans, le projet devait voir le jour dans la zone des Beaumonts. Retardé par la pandémie, il a finalement été abandonné en raison de la flambée des prix de l'immobilier, car il générera un surcoût estimé à 900.000 €. Par ailleurs, les responsables n'ont pas souhaité révéler le montant total de l'opération.

Cette installation d'environ 1.500 m<sup>2</sup> a été entièrement repensé en fonction des

besoins des différents services : administratifs, ambulanciers, dont un service de taxis et de transport d'enfants en situation de handicap. Jussieu Secours est en effet sous contrat avec l'Epnak, assurant les trajets notamment jusqu'à l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) située au sein du groupe scolaire Les Roseaux de la commune de Rosoy.

La régulation des interventions est assurée par une équipe de sept personnes organisées en rotation, à raison d'environ 400 appels par jour, dont une partie est relayée par le SAMU. Le site accueille une flotte de 80 véhicules et dispose d'un vaste parking facilitant ces rotations quotidiennes.

Floriane Boivin

en  
bref

## Doubs

«T'AS MEILLEUR TEMPS» DÉMÉNAGE. Cinq ans après son lancement, le supermarché coopératif bisontin « T'as meilleur temps » s'apprête à quitter le secteur ouest pour un local plus central. Porté par l'association Créacoop 25, ce magasin autogéré où les clients détiennent des parts sociales affiche une activité stable. En misant sur le bio, le vrac et les circuits courts, l'enseigne espère, grâce à ce futur déménagement, séduire de nouveaux coopérateurs et renforcer son alternative à la grande distribution.

## Région BFC

**L'HYDROGÈNE RÉGIONAL À PARIS.** Les 27, 28 et 29 janvier à Paris, à l'occasion du salon Hyvolution, événement leader international du secteur de l'Hydrogène, la BFC sera présente avec un pavillon régional, en collaboration avec l'Agence économique régionale de BFC et la Chambre de commerce et d'industrie de région. La présence régionale sur Hyvolution s'inscrit dans le cadre de la feuille de route hydrogène et du programme des actions collectives à l'international. Pour cette édition, cinq entreprises régionales ainsi que le FC Lab, centre de ressources techniques et scientifiques pour la filière Hydrogène, seront réunis sur le pavillon collectif organisé par l'AER BFC et la CCI BFC. Le salon Hyvolution fête cette année ses dix ans et s'impose comme la plateforme mondiale de référence d'une filière hydrogène. « En 2016, nous étions des pionniers à l'aube d'une filière émergente. En 2026, à l'heure où l'hydrogène est devenu un pilier crédible de la transition énergétique et industrielle, nous sommes devenus le rendez-vous mondial des décideurs de l'hydrogène. Ce qui nous intéresse, ce ne sont pas les dix ans passés, mais les dix années à venir qui commencent la semaine prochaine à Hyvolution Paris », déclare Raphaël Goerens, directeur d'Hyvolution, appuyant ses propos de quelques chiffres : 15.000 professionnels accueillis en 2025, 400 exposants et marques attendus en 2026, 40 % d'exposants internationaux et 65 pays représentés. Côté filière, plus de 500 projets hydrogène ont atteint la décision finale d'investissement (FID) dans le monde et 110 Mds\$ ont été investis. « Après une phase d'anticipation, la filière entre dans un temps long, où seuls les projets les plus structurés, financés et adossés à des débouchés réels poursuivent leur développement. Les acteurs ont plus que jamais besoin de se rencontrer et de faire du business ensemble. Hyvolution répond précisément à ce besoin », souligne Raphaël Goerens.

**Yonne.** Cofondé par trois associations toucycoises, le tiers-lieu La Californie vient de recevoir une subvention de 100.000 € de la part du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

## À Toucy, La Californie touche le jackpot

 **C**es 100.000 € de subventions sont essentiels pour consolider et structurer durablement le projet », confie Juliette Six. La vice-présidente du tiers-lieu La Californie, mesure l'impact d'une telle subvention, équivalente à 50% du chiffre d'affaires annuel de l'association (200.000 € par an).

Située à Toucy, au cœur de la Puisaye, La Californie abrite quatre associations (dont La Californie), six salariés et plus de 70 bénévoles. Des spectacles à la réparation de vélo en passant par la recyclerie, le tiers-lieu s'est imposé en l'espace de huit ans comme un acteur incontournable de son territoire, consacré à l'économie circulaire et au lien social. « Chaque année, ce sont plus de 30.000 visiteurs qui passent ici », illustre Juliette Six. L'importante subvention du conseil régional va être investi dans la rénovation des locaux « Avec le développement des activités, La Californie doit créer de nouveaux espaces d'accueil adaptés », affirme la vice-présidente. En conséquence, des travaux vont être entrepris pour transformer le hangar industriel en deux open-space, bureaux et salles de réunions partagées. « Le but est de favoriser la coopération, le travail collectif et l'émergence de nouveaux projets, poursuit Juliette Six. L'objectif est de pérenniser La

Californie comme un outil au service du territoire, accessible à tous et économiquement viable ».

### MAINTENIR LE LIEN SOCIAL EN MILIEU RURAL

Dans un territoire rural où le chômage augmente, où les services publics se font de plus en plus rares : « une structure de l'économie sociale et solidaire comme La Californie joue un rôle central, confie Juliette Six. Elle est à la fois un lieu d'emploi local non délocalisable, un espace de rencontres et de mixité sociale et un accélérateur de projets ». Avec des bureaux partagés par diverses associations, « c'est aussi un espace de test d'activités pour le territoire », ajoute la vice



Situé dans le hameau toucycois éponyme, le tiers-lieu La Californie et sa recyclerie comptent quelque 30.000 visiteurs à l'année. Crédit : JDP.

-présidente. À ce titre, la Californie est devenue en 2023, avec l'association le P.a.r.c et le CPIE

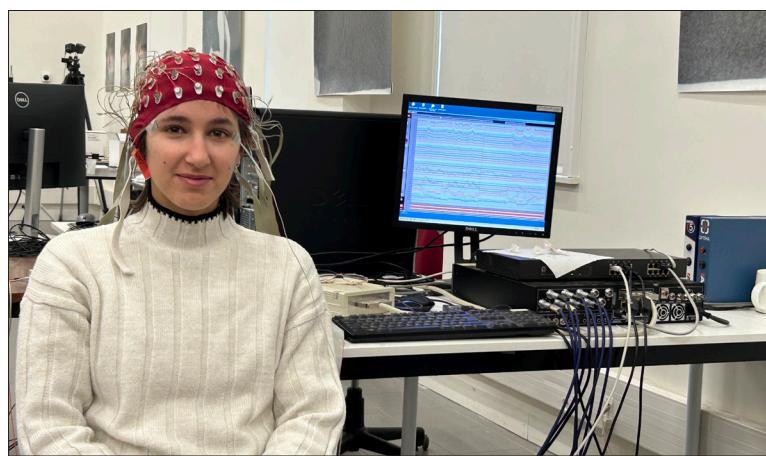
mique d'acteurs visant à développer ensemble des projets économiques et sociaux innovants, par une stratégie de coopération et de mutualisation), symbole d'un maillage associatif fort en Puisaye-Forterre, engagé pour répondre à des besoins non couverts. « Ce qui nous rassemble ? L'envie de faire collectif, de créer localement et de contribuer à un projet porteur de sens, ancré dans son territoire, argumente Juliette Six. Dans un contexte de fragilisation des services de proximité, on participe activement à faire vivre le territoire, en soutenant une dynamique sociale, culturelle et économique locale ».

Léo Agopian

# COLLECTIVITÉS

# Graduate programmes : former à Dijon, rayonner en Europe

**Côte-d'Or.** L'Université Bourgogne Europe (UBE) accueillait début janvier le Graduate Programme **Movement Signals and AI**, mêlant sciences du mouvement et intelligence artificielle. Porté par la Graduate School One Health et l'Alliance Forthem, 26 étudiants européens ont participé à des expériences pratiques et exploré des applications dans le sport, la santé et l'industrie.



Etudiante sur un atelier d'électroencéphalographie avec un bonnet d'électrode à l'institut Marey, le 7 janvier. Crédit : JDP.

À droite : atelier d'électromyographie à l'institut Marey, le 7 janvier. Crédit : JDP.



**D**ans les laboratoires lumineux de l'Université Bourgogne Europe (UBE), disciplines et langues se croisent. Un étudiant pédale sur un vélo d'effort équipé de capteurs, tandis qu'une étudiante ajuste un bonnet d'électrodes pour mesurer l'activité cérébrale. La pédagogie mise sur l'expérience directe : chacun manipule, teste, échange. L'environnement est sérieux mais chaleureux, propice à l'innovation et à l'apprentissage collectif. C'est dans ce cadre que le Graduate Programme Movement Signals and AI s'inscrit, pour former les étudiants à explorer et analyser les signaux du mouvement et du cerveau grâce à l'intelligence artificielle, au croisement de la recherche, de l'innovation et du rayonnement territorial.

Les recherches menées au sein de l'UBE trouvent rapidement des applications concrètes. Collaborations avec le CHU de Dijon ou des industriels comme Safran permettent de transformer des projets scientifiques en solutions pratiques pour la santé, le sport ou l'industrie. Vianney Rozand, responsable du Graduate Programme Movement Signals and AI insiste : « Nos recherches ont un but sociétal, mais elles peuvent aussi déboucher sur des partenariats industriels. » Au-delà de l'innovation, ces activités créent un réseau vivant qui profite à l'économie locale et renforce la visibilité de Dijon sur la scène européenne.

## LES ÉTUDIANTS, VECTEURS DE RAYONNEMENT

En témoigne Anthonia, étudiante en informatique et psychologie, venue d'Allemagne : « Je pense que cela ouvre de nouvelles opportunités, une nouvelle voie, comme celle du

## 21 Graduate programmes

LES GRADUATE SCHOOLS DE L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE sont une structure académique qui fédère formation et recherche autour de quatre axes majeurs : Smart Transitions, One Health, Tangible and Intangible Cultural Heritage et Create Knowledge for Future Innovation. Pour l'année 2025-2026, elles proposent 21 Graduate Programmes aux étudiants de master et post-master. Dispensés à Dijon au sein des laboratoires de l'UBE, ces cursus allient ateliers pratiques, projets interdisciplinaires et rencontres internationales. Intégrées à l'alliance FORTHEM, elles collaborent avec des universités en Allemagne, Finlande, Roumanie et Norvège. L'objectif est de développer des compétences innovantes, renforcer la coopération scientifique et accroître le rayonnement de la Bourgogne.

♦ [www.ube.fr/formation/graduates-schools-et-graduate-programme](http://www.ube.fr/formation/graduates-schools-et-graduate-programme)

*sport ou même de la médecine. » Ethan, étudiant français à la Faculté des sports de Dijon, complète : « C'est vraiment en complément de ma formation pour apprendre davantage de connaissances, notamment sur la recherche. »*

Ces parcours illustrent la capacité du programme à faire circuler les savoirs, à renforcer les compétences et à nourrir les projets professionnels, tout en inscrivant Dijon et la Bourgogne dans une dynamique de visibilité internationale qui consolide l'attractivité de l'Université Bourgogne Europe.

## VERS UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE DURABLE

Au-delà de la formation, le programme s'inscrit en effet dans une dynamique de coopération que l'UBE espère voir se renforcer dans le temps. Porté en lien avec plusieurs universités européennes et leurs laboratoires, notamment l'université de Jyväskylä en Finlande, reconnu pour ses recherches et ses enseignements dans le domaine du sport, le dispositif a déjà permis de structurer des collaborations institutionnelles. À terme, ces échanges pourraient aboutir à la création d'un master international, tout en consolidant les liens entre recherche, formation et territoire.

Nessrine Touali

## Trois questions à...

**Vianney Rozand** est responsable du Graduate programme **Movement Signals and AI**

♦ **Le Journal du palais.** En quoi l'accueil de ce Graduate Programme renforce-t-il l'attractivité de Dijon et de la Bourgogne à l'échelle européenne ?

♦ **Vianney Rozand.** L'université ne s'appelle pas « Université de Dijon » mais « Université Bourgogne Europe ». À travers elle, c'est la région qui est valorisée. C'est de la formation pédagogique, mais aussi culturelle. On laisse aux étudiants le temps de visiter pour contribuer à la valorisation de la région auprès d'un public international qui n'aurait pas forcément l'opportunité de la découvrir sans ces formations.



♦ **Quel lien faites vous entre ces formations et les besoins actuels du marché du travail, notamment dans les secteurs de la santé, du sport et des technologies ?**

♦ Le fait de travailler avec l'intelligence artificielle nous permet de récolter énormément de données, mais c'est de la big data, il faut être capable de l'analyser. Les étudiants n'ont pas toujours les compétences pour les traiter. Ou inversement, d'autres les traitent, mais ne savent pas d'où elles viennent. La formation permet alors de faire un pont entre ces deux mondes et traiter toutes ces données. Il nous faut de l'informatique, il nous faut de l'intelligence artificielle. On va apporter des compétences supplémentaires à des métiers déjà existants.

♦ **Les étudiants ne sont majoritairement pas français et repartent ensuite dans leur pays. Pourquoi est-ce malgré tout un investissement pertinent pour l'université et le territoire, et quelles retombées en attendez-vous à moyen terme ?**

♦ Ça nous permet de rayonner au niveau international, que ce soit les laboratoires ou l'université. Les formations accueillent des étudiants locaux de notre université pour compléter leur formation. C'est un rayonnement qui renforce la position de l'Université de Bourgogne Europe dans la carte des universités qui comptent. Également pour notre laboratoire, montrer qu'il forme bien les étudiants et après attirer les meilleurs talents pour une thèse, en post-doctorat, ou sur des postes.

Propos recueillis par N.T.

**Yonne.** Exemple à Savigny-sur-Clairis, où LED et télégestion transforment les pratiques, avec des enjeux énergétiques et environnementaux forts.

# 250.000 € de Fond vert : le SDEY finance la rénovation de l'éclairage public

**E**n reconduisant le dispositif du Fonds vert en 2025, l'État réaffirme sa volonté d'accélérer la transition écologique dans les territoires. A ce titre, le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (Sdey) a bénéficié d'une enveloppe de 250.000 € afin de soutenir son programme de rénovation de l'éclairage public icaunais. Une aide qui lui permet d'accompagner huit communes du département dans leurs projets, à la fois par un soutien financier et par le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur. L'objectif est triple : réduire les consommations énergétiques, limiter l'impact environnemental et moderniser des installations parfois vieillissantes, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

## SAVIGNY-SUR-CLAIRIS MODERNISE SON ÉCLAIRAGE

Parmi les communes bénéficiaires figure Savigny-sur-Clairis, où les travaux de rénovation de l'éclairage public se sont achevés en juin dernier. D'un montant total de près de

140 000 euros hors taxes, l'opération a été financée à hauteur d'environ 11% par l'État (Fonds vert) et près de 40% par le Sdey, auquel la commune a par ailleurs transféré sa compétence en matière d'éclairage public. Le projet a consisté à remplacer les anciennes lampes au sodium par des éclairages Led, ainsi qu'à installer un système de télégestion, permettant une gestion à distance des points lumineux et une meilleure maîtrise de la consommation énergétique.

Dans le cadre de ce programme, la commune a également bénéficié d'un accompagnement spécifique d'un an assuré par le Sdey, afin d'optimiser le suivi et la performance des nouvelles installations. Une visite nocturne sur site a ainsi été organisée le 12 janvier, en présence notamment du maire de Savigny-sur-Clairis, Bruno Couard, et des services de la DDT de l'Yonne. À cette occasion, le bureau d'études spécialisé Athena-Lum a présenté la nouvelle installation, redéfini les besoins réels en éclairage au regard de la réglementation et des normes en vigueur, et précisé le niveau de luminosité le plus adapté. Il a également exposé les cinq leviers sur lesquels la commune peut agir pour réduire les impacts de l'éclairage : éviter l'éclairage des zones sensibles, la composition spectrale, la dispersion



Présentation de l'éclairage public à Savigny-sur-Clairis. Crédit : Studio Xavier Morize.

de la lumière, l'intensité lumineuse et la temporalité.

## LED ET POLLUTION LUMINEUSE : DES IMPACTS SUR LE VIVANT

Lors d'une présentation préalable à la visite, le bureau d'études a rappelé les enjeux de biodiversité liés à l'éclairage

nocturne. Si la technologie Led permet de réduire fortement les consommations d'énergie, elle peut également accentuer la pollution lumineuse. En cause : l'émission de lumière bleue, de courte longueur d'onde, qui se diffuse davantage dans l'atmosphère et éclaire plus largement le ciel nocturne. S'ap-

puyant sur des images satellites de la Nasa, le cabinet Athena-Lum a souligné les impacts de ces éclairages artificiels sur le vivant (faune, flore) mais aussi sur la santé humaine, en perturbant les rythmes biologiques.

Floriane Boivin

**Côte-d'Or.** Le syndicat d'électricité, qui regroupe les communes du département hors métropole, a pris une motion de refus du compte-rendu annuel d'Enedis, gestionnaire du réseau qui réfute les points négatifs soulevés par le Siceco.

# Le Siceco met en cause Enedis... qui réplique

**L**es élus du Comité syndic du Siceco (syndicat d'électricité de 95% des communes de Côte-d'Or propriétaires du réseau) réunis en assemblée générale le 15 décembre dernier ont décidé de prendre, comme les années précédentes, une motion de refus du compte rendu annuel d'Enedis, gestionnaire du réseau, « afin de protester contre les manquements répétés de ce dernier au contrat de concession ».

Le Siceco remarque « une diminution de la qualité de la fourniture d'électricité. Le temps de coupure moyen est de 102,1 minutes soit bien au-dessus de la moyenne nationale située à 71,6 minutes. La trajectoire d'investissements proposée par Enedis, orientée presque uniquement vers des opérations de rénovation visant à prolonger la durée de vie des ouvrages ne permettra pas d'améliorer cette problé-

matique ». De plus, accuse le syndicat, Enedis ne fournit pas toutes les données comptables permettant de valider son compte-rendu financier, certains calculs, notamment les modes de constitution des provisions pour renouvellement et les affectations des origines de financement lors de la modification des ouvrages, restent obscures ». Enedis conteste et réplique : « À l'instar de sa mobilisation sur l'ensemble des territoires, Enedis assure en Côte-d'Or une relation de proximité avec l'ensemble des collectivités et acteurs du département, pour fiabiliser, moderniser et développer le réseau public de distribution d'électricité, ainsi que pour raccorder les nouveaux consommateurs et producteurs d'électricité. Vis-à-vis plus particulièrement du Siceco, Enedis a à cœur d'assurer une qualité optimale d'approvisionnement et renforce ainsi le réseau pour répondre, notamment, à la

fréquence accrue des événements climatiques ».

## TEMPÈTES ET VÉGÉTATION

Le gestionnaire du réseau rappelle qu'en 2024, « neuf tempêtes ont traversé le pays, impactant fortement le réseau électrique en Côte-d'Or. Ces phénomènes illustrent l'évolution des conditions d'exploitation, et Enedis adapte sa politique de maintenance et d'investissement pour renforcer la résilience du réseau. Parmi les causes majeures d'incidents, la végétation joue un rôle déterminant, représentant à elle seule plus de 40 % des interruptions de fourniture d'électricité, en particulier lors d'aleas climatiques, et près de 50 % du temps d'indisponibilité en Côte-d'Or en 2024. Ainsi, Enedis sensibilise les acteurs concernés, notamment les propriétaires et exploitants, afin de limiter l'impact de la végétation sur le réseau ».

Emmanuelle de Jesus

« La trajectoire d'investissements proposée par Enedis, orientée presque uniquement vers des opérations de rénovation visant à prolonger la durée de vie des ouvrages ne permettra pas d'améliorer cette problématique », estime le Siceco. En 2024, douze chantiers de rénovation programmée avaient été réalisés, par Enedis, représentant 85 km de réseau rénové. Pour 2025, quatorze nouveaux chantiers couvrant 64 kilomètres de lignes électriques (source Enedis). Crédit : Enedis.



**Yonne.** La communauté d'agglomération du Grand Sénonais s'évertue depuis plusieurs années à renforcer l'intérêt de la population pour les bibliothèques municipales, pour le patrimoine écrit et à rendre la lecture plus accessible.

## Grand Sénonais : le pari de la lecture pour tous

**E**n 2025, les bibliothèques et médiathèques françaises enregistraient près de sept millions d'inscriptions (+11,4% depuis 2003). Mais au-delà de ces chiffres encourageants : le triste constat d'un désintérêt de la population pour ces établissements. Au point que la lecture publique avait été décrétée « *grand cause nationale* » en 2022 par l'État qui leur avait octroyé une enveloppe de 120 M€ pour leur développement.

Dans ce contexte, les collectivités ont multiplié les initiatives en faveur de la lecture dont la gratuité, défendue en mai par l'association des bibliothécaires de France au cours d'un long plaidoyer. Elle assurait notamment une hausse de 5% de la fréquentation dans l'année suivant cette mesure.

Deux ans plus tard, un tiers des bibliothèques françaises avaient instauré la gratuité, dont 7 établissements sur 14 dans le Grand Sénonais. Cette mesure a d'ailleurs eu pour effet une hausse de 30% de la fréquentation sur ce territoire.

### EN ENGOUEMENT QUI FLÉCHIT

La gratuité s'inscrit toutefois dans une politique plus large de développement de



Faire de la lecture un levier d'inclusion, de lien social et de développement local, c'est l'objectif du Grand Sénonais.

la lecture publique. Comme de nombreuses collectivités, la ville de Sens a adopté dès 2022 le dispositif national du Contrat Territoire Lecture (CTL) afin de renforcer l'accès à la lecture sur l'ensemble du territoire. Un territoire qui possède d'ailleurs « *d'un maillage très important en matière de lecture publique* », comme le souligne la coordinatrice du projet, Caroline Queyrel.

Ce choix fut conforté par un diagnostic de grande ampleur, « *nécessaire pour savoir où on devait aller* » ajoute la coordinatrice. L'étude avait permis de mettre en lumière un taux de fréquentation particulièrement faible, malgré le record d'inscriptions observé. Alors que

la moyenne nationale s'établit à 11%, elle chute à 6% dans l'Yonne. À l'échelle du Grand Sénonais, la fréquentation atteint 8%, avec de fortes disparités entre établissements. La ville de Sens affiche un taux légèrement supérieur, à 9%, mais toujours insuffisant.

### DES ACTIONS INNOVANTES

D'une durée de trois ans et financé par la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 12.000 € par an, le CTL a été renouvelé fin 2025, cette fois porté par le Grand Sénonais. Aujourd'hui, le dispositif rayonne sur l'ensemble du territoire et rassemble les 14 bibliothèques

Floriane Boivin

**Côte-d'Or.** Dans le contexte actuel, le président du conseil départemental estime légitime de soutenir le monde agricole, au-delà des compétences de la collectivité.

## François Sauvadet, des voeux 100% Côte-d'Or

**P**ourses voeux, François Sauvadet, président du conseil départemental de Côte-d'Or, a notamment mis l'accent sur les priorités budgétaires de sa collectivité. Se refusant d'être à la tête d'un département en faillite, il a toutefois insisté sur sa motivation à se battre pour ne pas avoir de territoire oublié : « *Il n'y aura pas de fermeture de collège, pas de fermeture de centre de secours, pas de fermeture de nos centres routiers, pas de fermeture de nos espaces solidarités. C'est un engagement et il sera tenu.* » François Sauvadet a également réitéré sa volonté de lutter contre la fraude et l'abus, de réinterro-

ger les systèmes d'aides pour que chaque euro dépensé soit vérifié dans un contexte où la solidarité n'a jamais tant coûté à la France. François Sauvadet a poursuivi avec son souhait de continuer à investir pour l'attractivité du département. Il a ainsi mentionné les outils numériques et

d'intelligence artificielle dont la collectivité se dote et qu'elle déploie : le premier polycloud de France, le Côte-d'Or street ou encore la Côte-d'Or map, jumeau numérique terrestre. Le président du Conseil départemental a enfin affirmé son soutien au monde agricole auquel il

consacrera 15,5 M€ sur les cinq prochaines années. « *On nous objectera que ce n'est pas une compétence confiée par la loi mais c'est un enjeu considérable pour la Côte-d'Or. Nous n'avons pas l'intention de rester les bras croisés à commenter les événements.* » Alors que 30% des agriculteurs partiront en retraite dans les 10 ans, il estime qu'il y a un risque de perdre des productions ou des savoir-faire et milite pour que les jeunes se voient un destin dans l'agriculture locale, mettant en avant la marque 100% Côte-d'Or. « *Acheter Côte-d'Or, acheter Français, c'est le meilleur service à rendre à nos agriculteurs.* »

Nadège Hubert



François Sauvadet le 14 janvier à l'Hôtel Esmonin de Dampierre. Crédit : JDP.

## Côte-d'Or

**VŒUX 2026 DE NATHALIE KOENDERS :** **LE CAP DE « L'OPTIMISME LUCIDE ».** Vendredi 9 janvier, Nathalie Koenders, maire de Dijon, et désormais candidate à sa propre succession, a pris la parole devant un Zénith comble pour les traditionnels voeux de début d'année. Dans un monde marqué par l'instabilité, l'élu a plaidé pour une République de proximité, humaine et résolument tournée vers l'avenir. Placée sous le signe de la fraternité, la cérémonie a été l'occasion de rappeler l'urgence de recréer du lien : « *Je fais le vœu que nous sachions laisser un peu tomber notre individualisme, celui qui nous clore à nos téléphones portables quand il serait tellement plus utile de passer davantage de temps tournés les uns vers les autres !* », a réclamé l'élu.

### LA RAISON FACE AUX CRISES

Évoquant un contexte international « *orwellien* », Nathalie Koenders a défendu l'esprit critique comme rempart aux populismes : « *Le doute méthodique de Descartes, le jugement mesuré de Montaigne : voilà les seules armes qui vaillent contre les certitudes dogmatiques.* »

Face aux incertitudes nationales, la maire a réaffirmé la solidité du budget municipal et la force de l'action locale : « *L'échelon local est un repère, un pôle de stabilité. Un gage d'efficacité et de proximité sur lequel vous comptez pour répondre aux défis de notre temps.* » La candidate dont l'élection populaire à la tête de l'exécutif dijonnais sera également l'épreuve du feu a dessiné les contours d'une transition environnementale sociale : « *L'avenir réside dans une écologie populaire qui n'exclut personne et qui bénéficie à chacun. Une écologie qui améliore la santé, le pouvoir d'achat et la qualité de vie.* » En conclusion, Nathalie Koenders a revendiqué un engagement moral envers les nouvelles générations : « *J'appelle un optimisme lucide, celui qui donne de l'élan et pousse à l'action. Nous avons ce devoir envers les générations qui nous suivent.* »

### « FÉDÉRALISME À LA FRANÇAISE » : LE PLAIDOYER DE FRANÇOIS REBSAMEN

C'est ensuite François Rebsamen, dont la candidature aux élections sénatoriales de septembre prochain ne serait pas une surprise, qui a pris la parole. Devant un parterre d'élus et d'habitants réunis au Zénith, le président de Dijon Métropole a profité de la traditionnelle cérémonie des voeux pour dresser un pont entre cinquante ans d'histoire intercommunale et les défis démocratiques majeurs de cette année 2026. Il a martelé son attachement à une « *décentralisation de liberté* ». Reprenant la célèbre formule de François Mitterrand, dont on fêtait le 8 janvier les 30 ans de sa disparition, il a appelé de ses voeux un « *fédéralisme à la française* », donnant aux élus locaux un véritable pouvoir normatif et une autonomie financière accrue, loin des décisions « *verticales* » de l'État. Un message qui résonne comme un pré-programme pour la Chambre haute, où il entendrait défendre la voix des territoires face aux « *technos de Bercy* » - rappelons que François Rebsamen était, il y a peu, ministre... Au-delà des enjeux institutionnels, il a célébré le succès du modèle dijonnais. Avec 100.000 emplois et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, la métropole s'affiche comme une locomotive régionale. Entre bilan et ambitions nationales, François Rebsamen, qui sera également candidat à sa propre succession à la tête de l'exécutif métropolitain, a conclu sur une note de combativité, affirmant que Dijon a « *toutes les raisons d'être optimiste* » pour cette année charnière, décidément le mot clé de ces voeux pour l'année 2026 aux Dijonnais.

Emmanuelle de Jesus

en bref

# L'emploi salarié en recul : la région sous tension économique

**Région BFC.** Le panorama de l'emploi salarié privé en Bourgogne Franche-Comté affiche des signes de faiblesse au troisième trimestre 2025. Selon les dernières données de l'Urssaf, la région subit une érosion de ses effectifs plus rapide que la moyenne française, impactant presque tous les secteurs et territoires.

**L**e constat chiffré est sans appel. Romain Gibert, directeur comptable et Financier et pilote statistiques, précise qu'à l'échelle nationale, la baisse des effectifs salariés est de 0,1 % au troisième trimestre 2025. Cependant, la situation régionale est plus préoccupante : « Malheureusement, on a une baisse qui est beaucoup plus rapide de nos effectifs par rapport au niveau national puisqu'on a une perte de 0,2 % ce qui correspond à 1.590 postes qui ont été perdus ce trimestre ». Sur une année glissante, la chute en région est de 0,9 % (6.160 postes supprimés), contre 0,2 % (12.560 postes perdus) au niveau national, soit un recul quatre fois plus marqué qu'au niveau national.

## INDUSTRIE ET SERVICES À LA PEINE, L'INTERIM EN CHUTE LIBRE

Le déclin de l'emploi ne se limite pas aux contrats stables. Jeanne-Clémence Andrey, responsable statistiques Urssaf Bourgogne, note une double difficulté ce trimestre : « on a une baisse des effectifs permanents (980 postes qui ont été perdus ce trimestre) à laquelle s'ajoute une baisse des effectifs intérimaires qui perdent environ 610 postes ».

Dans le détail et par secteurs :

- ♦ **L'industrie**, pilier régional représentant un quart des effectifs - et qui a subi la pression des coûts énergétiques et des matières premières après la crise sanitaire - perd 230 emplois ce trimestre (-0,1 %). Sur un an, le recul est de 1.230 postes (-1,2 %), soit une baisse deux fois plus rapide que la moyenne nationale (-0,4 %).

♦ **Les services**, qui regroupent 50 % des effectifs privés, enregistrent un déclin de 810 postes (-0,2 %).

♦ **La construction**, freinée par les taux d'intérêt élevés des trimestres précédents continue de décliner

avec la perte de 100 postes permanents (-0,2 %) sur ce trimestre.

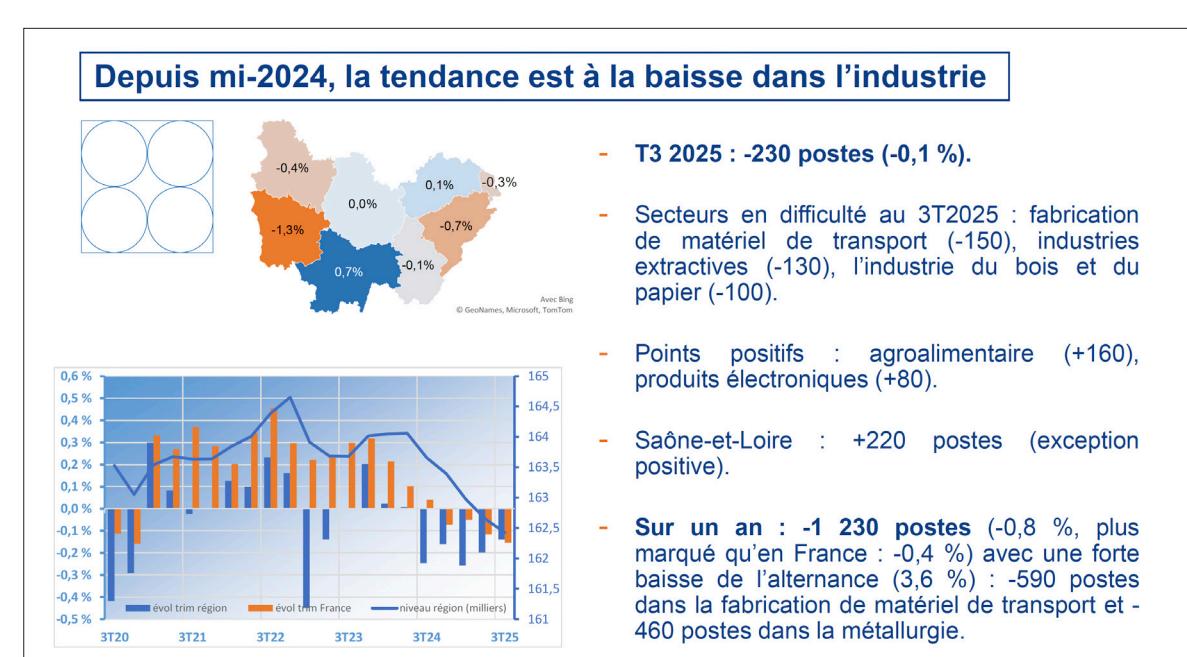
♦ Seul le **commerce** se distingue avec une légère croissance de 160 postes (+0,1 %). Toutefois, cette embellie reste fragile face à une tendance annuelle négative (-0,5 %).

**L'intérim**, souvent considéré comme une variable d'ajustement, confirme cette tendance négative avec une baisse de 5,1 % sur un an (-610 postes) en région, contre seulement -2,9 % au niveau national.

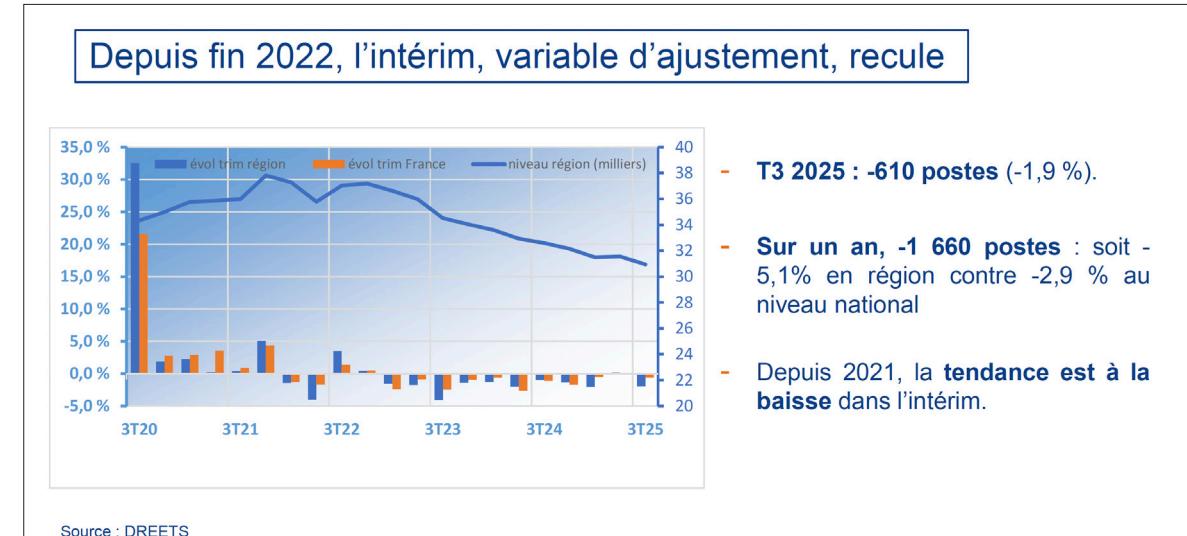
## DES DISPARITÉS DÉPARTEMENTALES MARQUÉES

La situation géographique n'est pas homogène. Isabelle Wehr, responsable statistiques Urssaf Bourgogne, observe qu'« un seul département tire son épingle du jeu à savoir la Saône-et-Loire qui enregistre une croissance modérée certes mais quand même une croissance de 0,1 % quand tous les autres départements de notre région sont à la baisse ».

**La Saône-et-Loire** a gagné 130 postes permanents tous secteurs confondus, portée par l'industrie (+220) et la construction (+100). À l'inverse, **le Territoire-de-Belfort** présente la situation la plus défavorable, avec tous les secteurs d'activité en baisse. **Le Doubs** subit également une crise industrielle marquée, perdant 250 postes dans ce secteur ce trimestre. **En Côte-d'Or**, si les effectifs permanents résistent légèrement (+40 postes), le département subit un « effondrement » de l'intérim avec une baisse de 7,4 %. Dans **la Nièvre**, les pertes se concentrent dans l'industrie (-100) et les services (-40). Dans **l'Yonne**, on observe un recul marqué des services (-200) et un commerce en léger rebond (+40). Dans **le Jura**, les services décroissent (-330) et l'industrie fléchit (-20). Enfin en **Haute-Saône**, on assiste à une stabilité globale des effectifs



- **T3 2025 : -230 postes (-0,1 %).**
- Secteurs en difficulté au 3T2025 : fabrication de matériel de transport (-150), industries extractives (-130), l'industrie du bois et du papier (-100).
- Points positifs : agroalimentaire (+160), produits électroniques (+80).
- Saône-et-Loire : +220 postes (exception positive).
- **Sur un an : -1 230 postes (-0,8 %, plus marqué qu'en France : -0,4 %) avec une forte baisse de l'alternance (3,6 %) : -590 postes dans la fabrication de matériel de transport et -460 postes dans la métallurgie.**



- **T3 2025 : -610 postes (-1,9 %).**
- **Sur un an, -1 660 postes** : soit -5,1 % en région contre -2,9 % au niveau national
- Depuis 2021, la **tendance est à la baisse** dans l'intérim.

permanents et à un commerce en hausse (+30).

## SIGNALS FINANCIERS : ENTRE STABILITÉ ET VIGILANCE

Malgré ces suppressions d'emplois, le taux d'impayés de cotisations reste globalement bas à 0,8 %

en septembre 2025, un chiffre stable et inférieur au taux national (1,1 %).

Quant aux procédures collectives (redressements et liquidations), bien qu'en augmentation depuis 2021, « elles restent pour l'instant à un niveau moyen inférieur à celui de la période pré-crise sanitaire où

l'on enregistrait 1.545 procédures par an alors qu'entre 2020 et 2024, on est sur une moyenne de 1.235 procédures collectives annuelle », précise Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne.

Frédéric Chevalier

**- 6.160**

C'est le nombre de postes salariés privés perdus sur une année en BFC, dont 1.590 sur le dernier trimestre 2025.

**+ 130**

C'est le nombre de postes salariés permanents gagnés par la Saône-et-Loire tous secteurs confondus. Il s'agit d'une exception régionale.

**- 250**

C'est le nombre de postes perdus dans le Doubs dans le secteur de l'industrie, soit une baisse de 0,7 %, bien au-dessus de la moyenne régionale (-0,1%).

# Europe

**Mercosur.** En scindant l'accord en deux volets, l'exécutif européen espère contourner les blocages nationaux et libérer les échanges commerciaux sans attendre les ratifications parlementaires complètes. Décryptage d'une manœuvre.

## Union européenne-Mercosur : Bruxelles à la manœuvre

Le 12 janvier, le Conseil européen adoptait deux décisions stratégiques autorisant la signature de l'accord de partenariat (EMPA) entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) et, surtout, d'un accord commercial intérimaire (iTA). Ce cadre stratégique permet, à moyen terme, de contourner la difficulté de faire ratifier un accord global par chacun des Parlements nationaux des 27 États membres, en premier lieu la France. L'accord commercial intérimaire (ITA) se concentre en effet exclusivement sur les compétences de l'UE. En clair, il ne nécessite que l'aval du Conseil et le consentement d'une majorité de dirigeants européens pour entrer en vigueur. Ce mécanisme permettrait aux entreprises européennes de bénéficier des réductions tarifaires bien avant que l'accord de partenariat complet (EMPA), qui inclut des volets politiques et de coopération plus larges, ne soit ratifié par l'ensemble des capitales européennes.

Sur le plan sectoriel, l'enjeu est colossal dans les secteurs de l'industrie et des services. L'ITA prévoit une levée des barrières douanières pour des secteurs clés comme l'automobile, la chimie et la pharmacie ; un accès inédit aux marchés publics (pour la première fois, les entreprises européennes pourront soumissionner aux appels d'offres gouvernementaux dans les pays du Mercosur) ; une offensive sur les services, l'accord facilitant les échanges transfrontaliers dans les services financiers et numé-

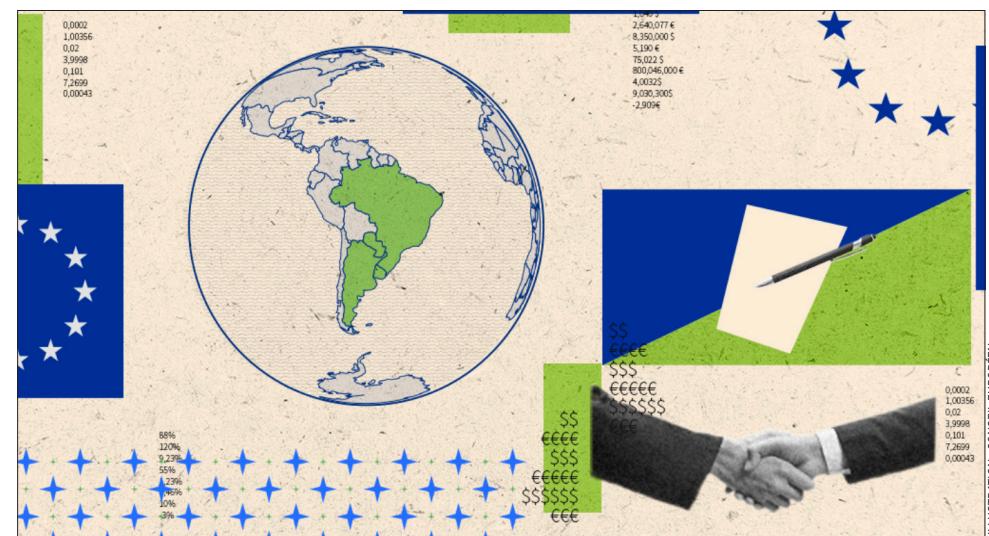


ILLUSTRATION : CONSEIL EUROPÉEN

riques. Mais ce traité rencontre de vives oppositions nationales, notamment en France.

### LA COLÈRE DES AGRICULTEURS

Depuis plusieurs semaines, le monde agricole – à l'exception notable du monde des vins et spiritueux, qui envisage avec bonheur la perspective de l'ouverture du marché, notamment au Brésil, alors que la hausse des taxes douanières aux États-Unis, son premier marché export, lui a porté un rude coup – met la pression sur le gouvernement afin qu'il repousse la ratification de l'accord, qui, selon lui, va provoquer une distorsion sans précédent de concurrence dans des secteurs déjà fragiles (élevage, notamment).

La France a, sans succès, tenté de lever une minorité de blocage – la volte-face de l'Italie a enterré

cette solution. L'accord prévoit néanmoins des garde-fous : un règlement de sauvegardes bilatérales qui permettra à l'UE de réagir rapidement en cas de perturbation du marché causée par un afflux massif de produits agricoles sensibles. Ce qui n'a pas convaincu les agriculteurs, qui ont manifesté à Strasbourg et annoncé la poursuite de leurs actions.

Le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot a néanmoins prévenu : rien n'est encore joué, malgré les apparences. L'accord doit encore obtenir le feu vert du Parlement européen. Or, une partie des eurodéputés s'inquiète du mécanisme d'« application provisoire », qui permettrait de mettre en œuvre les volets commerciaux avant même le vote final, au risque de devoir faire marche arrière en cas de rejet ultérieur. De même, la scission de

l'accord, considérée par certains opposants comme un contournement du règlement européen, pourrait être portée devant la Cour de justice de l'Union européenne. Mercredi 21 janvier, on votera à ce titre sur deux propositions de députés demandant à la Cour de justice de l'Union européenne d'évaluer les bases juridiques de l'accord. Si l'une des propositions est adoptée, elle déclencha l'examen juridique de la CJUE avant que les députés et les États membres puissent procéder à la ratification des accords.

Auparavant, les eurodéputés débattront avec un tour de parole des chefs de groupes politiques sur une motion de censure à l'encontre la Commission européenne, suivi d'un vote par appel nominal jeudi 22 janvier.

Emmanuelle de Jesus

**Moyen-Orient.** Jordanie, Syrie, Liban : en déployant près de 4 milliards d'euros d'engagements directs, l'UE tente de transformer le «Pacte pour la Méditerranée» en une réalité tangible.

## Moyen-Orient : l'UE monnaye la stabilité

En tournée, au Moyen-Orient, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a confirmé une enveloppe de 3 Mds€ pour la période jusqu'en 2027 pour la Jordanie. Ce soutien massif vise à consolider l'économie, mise à rude épreuve par les crises régionales. En plus de ce volet bilatéral, 240 M€ seront spécifiquement alloués sur trois ans pour la gestion des réfugiés

syriens, saluant ainsi le rôle de «facilitateur de stabilité» du roi Abdallah II, notamment dans l'acheminement de l'aide humanitaire vers Gaza.

Pour la première fois depuis la chute du régime syrien de Bachar al-Assad, les dirigeants européens se sont rendus à Damas pour rencontrer le président Ahmed al-Sharaa. L'Union européenne a annoncé un programme de 620 M€ pour 2026 et 2027 pour

restaurer les services publics et rebâtir les institutions ; la réouverture progressive du marché économique européen aux produits syriens et un dialogue politique « de haut niveau » dès le premier semestre 2026 pour encadrer ce nouveau partenariat.

À Beyrouth (Liban), la délégation européenne a rencontré le président Joseph Aoun. Si le soutien financier et la coopération avec les Forces armées

libanaises ont été réaffirmés, le discours s'est fait plus ferme sur le plan de la sécurité intérieure. La Commission a insisté sur deux conditions sine qua non : le respect strict du cessez-le-feu avec Israël et le désarmement complet du Hezbollah, jugé essentiel pour garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays.

Source : Commission européenne

en bref



Source : Parlement européen

## Institutions

UNE DÉCLARATION COMMUNE POUR FIXER LE CAP DE 2026.



PARLEMENT EUROPÉEN

Dans un climat de tensions géopolitiques et de défis économiques croissants, les présidents des trois grandes institutions européennes ont signé mi-décembre 2025 une « Déclaration commune » fixant le cap de l'Union pour l'année 2026. Réunis en marge du Conseil européen, Roberta Metsola (Parlement), Mette Frederiksen (représentant le Conseil) et Ursula von der Leyen (Commission) ont affiché un front uni. L'objectif est clair : transformer les intentions politiques en actes législatifs concrets pour renforcer la résilience et la compétitivité de l'Europe.

« L'Europe avance lorsque nous tirons tous dans la même direction. Cette déclaration pour 2026 est plus que de simples mots sur du papier : c'est un signe d'unité et notre ferme conviction de répondre aux attentes des citoyens. Pour la première fois, elle établit une liste claire et ciblée de dix priorités législatives pour rendre notre Union plus forte, plus sûre et plus compétitive », a ainsi affirmé Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen (en photo ci-dessus).

### UNE EUROPE PLUS SÛRE

La déclaration place la sécurité et la défense au sommet de l'agenda. Alors que le continent cherche à stabiliser son architecture de sécurité, les dirigeants se sont engagés à soutenir une paix durable pour l'Ukraine tout en musclant les capacités militaires propres de l'Union. Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, l'a confirmé : « Nous devons ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité européenne, ce qui commence par une paix juste et durable pour l'Ukraine et le renforcement de nos propres défenses. Nous nous engageons également à parvenir à un accord rapide sur le prochain budget à long terme de l'UE. Car pour transformer notre vision commune en réalité, nous devons avoir les moyens de la mettre en œuvre. »

Sur le plan économique enfin, le texte insiste sur la simplification administrative. Pour les entreprises européennes, cela signifie une volonté affichée de réduire la bureaucratie pour favoriser la prospérité durable.

Parallèlement, un accent majeur est mis sur la conclusion du prochain Cadre financier pluriannuel, le budget à long terme de l'UE, indispensable pour financer ces ambitions.

Un mécanisme de suivi régulier sera mis en place tout au long de l'année 2026 pour éviter tout blocage bureaucratique et garantir que ces dix chantiers prioritaires aboutissent avant la fin de l'exercice législatif.

Source : Parlement européen

# Opinions

## Cisjordanie : l'université attaquée au mépris du droit international

Collectif Paix 21 pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens

Ce mardi 6 janvier 2026, l'armée israélienne a investi le campus de l'Université de Bir Zeit en pleine journée alors que des cours, des projections, la vie étudiante se déroulaient en toute quiétude. Des personnes ont été blessées par des tirs à balles réelles, des universitaires ont été agressé·es physiquement et d'autres arrêté·es. Au dire du président de l'université de Bir Zeit « cette attaque a dépassé toutes les limites par sa brutalité ».

Ces évènements prennent une importance toute particulière à Dijon. En effet l'Université de Bourgogne Europe (UBE) a mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec l'Université

de Bir Zeit : le programme Palestine et Arabic Studies Program (PAS) concerne les sciences politiques et sociales, ainsi que la langue arabe. Nombreux·ses sont les professeur·es et étudiant·es de l'UBE qui ont travaillé, communiqué avec Bir Zeit ou qui se sont rendu·es en Cisjordanie pour des échanges fructueux.

Le collectif Paix 21 apporte son soutien indéfectible à tout le personnel et les étudiants·es de l'Université de Bir Zeit. Il est absolument nécessaire que tous·tes les palestinien·nes puissent bénéficier d'un enseignement de qualité.

Par solidarité avec les collègues palestinien·nes dont la liberté académique

est mise en péril par l'occupation israélienne, nous appelons les intellectuel·les et les universitaires (professeur·es, chercheur·es, employé·es de l'université, étudiant·es...) à répondre à l'action de boycott universitaire dans le cadre de BDS France (Boycott, désinvestissement, sanctions) contre l'état d'Israël.

Nous demandons aux ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des Affaires étrangères de faire toute la lumière sur ces évènements qui se sont déroulés en totale violation du droit international et de prendre des sanctions en interrompant les partenariats universitaires entre la France et Israël.

### Le regard de Faro

#### L'AGENCE FITCH POURRAIT DÉGRADER LA NOTE DES ÉTATS-UNIS.

DONALD ! TU NE PEUX PAS JOUER À LA FOIS LES CAÏDS ET SUIVRE UNE SCOLARITÉ NORMALE.

M'EN FOUS !



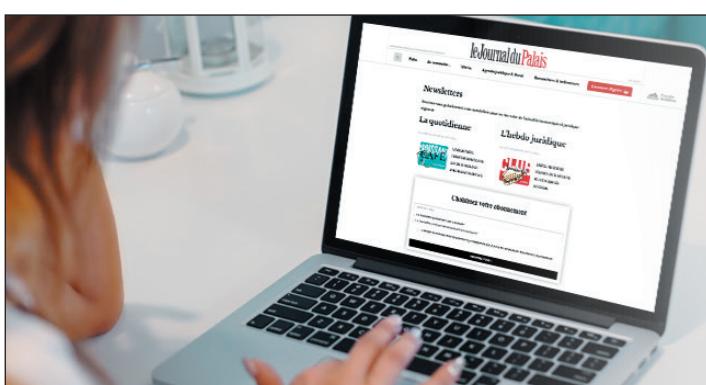
### Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

#### L'erreur hydrogène ?



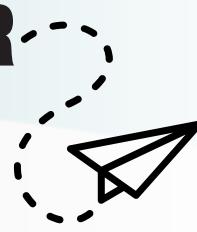
Jeudi 15 janvier, Nicolas Brahy, président nouvellement nommé de France Hydrogène et Raphaël Goerens, directeur du salon Hyvolution, tenaient à Paris une conférence de presse en amont de l'ouverture de l'édition 2026 du dit salon. Ce dernier, qui fêtera ses dix ans, se tiendra, du 27 au 29 janvier, Porte de Versailles et la région BFC y sera (voir page 8). « En une décennie, Hyvolution a vu son nombre d'exposants multiplié par dix, passant d'une quarantaine d'acteurs en 2016 à près de 400 exposants et marques attendus en 2026, à mesure que la filière hydrogène est passée du stade pionnier à une phase de structuration industrielle », avance Raphaël Goerens dans une volonté affichée d'étoffer la petite musique mortifère qui se fait actuellement entendre quand on évoque cette filière de décarbonation naguère portée aux nues. Les responsables de cette dysharmonie : Stellantis et Renault qui ont tous deux jeté l'éponge jugeant qu'il n'y a « aucun avenir à moyen terme » pour la mobilité hydrogène. Pour Nicolas Brahy, c'est la « très grosse déception de 2025 ». Le président évoque un « paradoxe français ». « La France est partie très tôt sur l'hydrogène. C'est le deuxième pays au monde qui a adopté une stratégie hydrogène, elle a promis 9 Mds € d'investissement. Et c'est un pays aux atouts majeurs (réseau électrique décarboné, chaîne de valeur active). Malgré tout cela, le gouvernement hésite, tarde certaines décisions d'investissement et laisse planer le risque d'un cycle négatif... En France, finalement, on aime un peu brûler ce qu'on a adoré ». Avant d'arguer que « les doutes n'ont pas leur place dans cette compétition mondiale acharnée. Je rappelle que si l'Europe a engagé 19 M€, elle est devancée par la Chine (33 Mds\$) et les États-Unis (23 Mds\$) », craignant qu'à force de tergiverser le scénario du marché mondial des panneaux photovoltaïques remporté par la Chine ne se reproduise... Alors que serait finalement l'hydrogène : une bulle bleue qui éclate, des illusions perdues ou une incapacité française et européenne à prendre le bon train en marche ? Nous reviendrons très prochainement dans nos colonnes sur le sujet afin d'y voir un peu plus clair sur ce qui reste une des priorités de la stratégie de développement régionale.



## NEWSLETTER

### ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



[www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)



## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Seules les annonces présentes sur notre site [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

**ActuLegales.fr**

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Adjudication

Maître Marie RAIMBAULT  
6 rue Hernoux - 21000 DIJON  
Tél. 03.80.30.85.85

#### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

4 MARS 2026 A 10H30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau - DIJON (21000)

#### 23 rue du 23 Janvier - 21000 DIJON

Dans un ensemble immobilier, cadastré section HK 252, pour une contenance de 1 a et 96 ca ;  
LOT N° 6 : Un appartement d'une surface de 33,78 m<sup>2</sup>, 2 pièces, situé dans le bâtiment A, 2<sup>ème</sup> étage à droite, comprenant séjour, cuisine, chambre, salle de bain et WC, Cave et grenier portant le n° 6 du plan.

La copropriété des 24/188<sup>èmes</sup> indivis des parties communes du bâtiment et les 24/240<sup>èmes</sup> indivis de l'ensemble du terrain.  
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

#### MISE A PRIX : 10.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES  
QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE  
DIJON

VISITE : 16 FEVRIER 2026 à 14H00 par la SARL REFlex Commissaire de Justice à DIJON.

A la requête : Syndicat des copropriétaires de la Copropriété, 23 rue du 23 Janvier, sis 23 rue du 23 janvier - 21000 DIJON (Côte d'Or), représenté par son syndic en exercice, SAS Cabinet PARISEL, exerçant sous l'enseigne CITYA PARISEL, agissant par son représentant légal en exercice domicilié es qualité audit siège.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez -vous, au cabinet de la SCP SOULARD-RAIMBAULT ou sur le site internet <https://avoventes.fr> L2600078

### le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,  
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour  
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales  
par mail :

[annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)

### le Journal du Palais

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Renseignements au 03 80 68 25 55

ANNONCES LÉGALES

### le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional  
LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon  
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON  
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : [www.journal-du-palais.fr](http://www.journal-du-palais.fr)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD  
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS  
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €  
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n  
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

XXX

Service annonces légales : [annoncelegale.jdp@legalnet.org](mailto:annoncelegale.jdp@legalnet.org)  
Rédaction : [redaction.jdp@legalnet.org](mailto:redaction.jdp@legalnet.org)

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## VENTE CESSION

## ATTRIBUTION D'APPORTS



## DIJON PIECES AUTOMOBILES/ BEAUNE PIECES AUTOMOBILE

## Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 décembre 2025.

Enregistré au SIE de DIJON (21), le 31 décembre 2025 Dossier 2025 00055722, référence 2104P01 2025 A 03183

La société DIJON PIECES AUTOMOBILES, SAS, ayant son siège social 20 rue Aristide Briand - 21300 CHENOVE, 753 575 968 RCS DIJON, a cédé à La Société BEAUNE PIECES AUTOMOBILE, SAS, ayant son siège social 5 rue Dominique Jean Larrey - 21200 BEAUNE, 992 950 600 RCS DIJON.

Un fonds de commerce de d'achat et de vente de pièces et accessoires automobiles neuves, sis et exploité 5 rue Dominique Jean Larrey - 21200 BEAUNE, au prix de 152.000 €.

Entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez Maître Maxence PERRIN au 5 Rond-point de la Nation - 21000 DIJON pour la correspondance.

Pour avis.

L2600141



## A LA BAGUETTE/ LE C 22

## INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire à Dijon, le 06/01/2026, contenant cession par la Société A LA BAGUETTE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 22 rue Charles Dumont, identifiée au SIREN sous le numéro 990804213 et immatriculée au RCS de DIJON, au profit de la Société dénommée LE C 22, Société par actions simplifiée au capital de 750 €, dont le siège est à CHATENOY-LE-ROYAL (71880), 5 rue Jules Massenet, identifiée au SIREN sous le numéro 999123201 et immatriculée au RCS de DIJON, d'un fonds de commerce de restauration rapide, sandwicherie, sur place, à emporter ou en livraison, sis et exploité à DIJON (21000), 22 rue Charles Dumont.

Moyennant le prix principal de 13 000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 2 000 € et aux éléments corporels pour 11 000 €.

Entrée en jouissance : 06/01/2026

Oppositions : Chez Me Thomas ROQUEL dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion : Le notaire L2600257



Marbotte Plaza  
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

M<sup>me</sup> Amélia NOVO/ LOOKTIF

## Cession fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/12/2025, enregistré au SPF de DIJON le 13/01/2026, dossier 2026 00001466 référence 2104P01 2026 A 00099, M<sup>me</sup> Amélia NOVO demeurant 2 rue Jean Jaurès, 21600 Longvic, immatriculée n° 389 112 806 RCS Dijon, a cédé à la société LOOKTIF, SARL unipersonnelle au capital de 2 000 € dont le siège social est 11 rue du Transvaal, 21000 Dijon, immatriculée n° 993 163 492 RCS Dijon, un fonds de commerce de salon de coiffure connu sous l'enseigne «LOOKTIF», sis et exploite 11 rue du Transvaal, 21000 Dijon, au prix de 54 000 €.

Entrée en jouissance au 01/01/2026. Les parties élisent domicile en leur adresse et siège social respectif.

Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse du fonds de séquestre amiable : FIDAL, 2B avenue de Marbotte, 21000 DIJON. L2600258

## CONSTITUTION DE SOCIETE

## HR CONSEILS

7 rue Marguerite Yourcenar - 21000 DIJON

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : HR CONSEILS au capital de 2 000 €

Siège social : 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON

Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Gérant : Monsieur Hugo RACINE demeurant 18 Route de Troyes 21121 DARDI, nommé pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au RCS de DIJON. L2506459

## SAS AV HOLDING

## AVIS DE CONSTITUTION

**Detroy**  
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
4 rue des Etables - 21190 MELOISEY

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MELOISEY du 07 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : Detroy.

SIÈGE : 4 rue des Etables - 21190 MELOISEY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : La prise de participation dans toutes les sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité ;

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou celui de tiers par tous procédés que ce soit et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, absorption ou fusion ;

La gestion de son propre patrimoine, tant mobilier qu'imobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ;

- La gestion et le conseil sous toutes ses formes, ainsi que l'assistance administrative, comptable, financière, commerciale, technique pour toutes sociétés dans laquelle la société détient une participation ;

- L'achat et la vente de vins et spiritueux ainsi que de produits alimentaires en lien avec le vin ;

- Et en outre, toutes prestations de services dépendant de près ou de loin de ces activités.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'accord de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Valentin DEROY, demeurant 4 rue des Etables - 21190 MELOISEY.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON 21000.

Pour avis : Le président. L2600127



## JL PAYSAGE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/01/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JL PAYSAGE

Objet social : - L'entretien et la création d'espaces verts (tonte, débroussaillage, désherbage, plantations, engazonnement, création de massifs à fleurs, arrosage, etc) ;

- L'élagage et l'abattage d'arbres ; - La maçonnerie paysagère, le déneigement, l'aménagement de parcs et jardins, les services à la personne ; - L'exploitation forestière, le négoce de bois et grumes pour scierie, les travaux forestiers, l'achat et la vente de bois, les travaux de bûcheronnage, la vente de bois de chauffage, la sous-traitance de travaux agricoles, - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou

indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 7 Rue des Combets, 21410 FLEUREY SUR OUCHE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M<sup>me</sup> MARFAING BORNE Julie 35 Route Notre Dame d'Etang 21270 VELARS SUR OUCHE

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, quel que soit le nombre de ses Actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses Actions. Tout Associé ne peut se faire représenter en assemblée générale que par un autre Associé en vertu d'un pouvoir. Tout Associé a autant de voix qu'il possède d'Actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi et les présents Statuts.

Clause d'accord : Toute Transmission de Titres, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à une procédure d'accord

L2600140

## LB INVEST

## Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 01 janvier 2026 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique.

DÉNOMINATION : LB INVEST.

CAPITAL : 500 € divisé en 50 actions de 10 € chacune.

SIÈGE SOCIAL : 4 boulevard de Chèvre Morte - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur d'activité.

Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.

La société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.

La société a de même l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, par bail, location (meublée et non meublée) ou autrement, de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question (le tout, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt) et l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet ainsi qu'à la réglementation en vigueur et susceptibles d'en favoriser le développement.

Enfin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : La transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé.

SIÈGE SOCIAL : 4 place Barbe - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

A été nommé président : M. Jean-Claude GILLOT, dmt 1 Rue Roussel - 21110 FAUVERNEY.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président. L2600168

## LEGER CORENTIN

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société LEGER CORENTIN, SARL au capital de 1.000 €. Durée : 99 ans. Siège social : 11 Boulevard Maréchal Gallieni - 21000 DIJON. Objet social : Vente de saumon fumé et de charcuterie, pains de campagne, fromages, olives, poissons fumés, vins régionaux et autres produits destinés à l'alimentation humaine. Le gérant est Monsieur Corentin LEGER, demeurant 11 Boulevard Maréchal Gallieni - 21000 DIJON. Pour avis : La Gérance. L2600151



## Cyberactis

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION SOCIALE : Cyberactis.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue des Lilas - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 4.000 € (apport en nature).

OBJET : L'activité de conseil en systèmes et logiciels informatiques, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits soc

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**  
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)  
16 rue de Lorraine

**FLAGEL FRERES  
IMMO**

**Avis de constitution**

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément des associés.

PRESIDENT : Florent JEANNIN, demeurant 9 chemin de Sans Fonds à PERRIGNY LES DIJON (21160).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2600224



**Etude de M<sup>e</sup> LAMBRECHT**  
Notaire à BLIGNY SUR OUCHE (21360)

**ARAUJO N et V**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent LAMBRECHT, notaire à BLIGNY-SUR-OUCHE, 28, place de l'hôtel de ville, le 8 décembre 2025, enregistré à DIJON, le 22 décembre 2025, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : ARAUJO N et V.

FORME : Société civile régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

OBJET : propriété et la gestion des actifs tant mobiliers qu'immobiliers détenus par elle, mise en valeur, administration et exploitation par location, mise à disposition de tous immeubles et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : mille cinq cents Euros (1.500,00 €), divisé en 100 parts de quinze Euros (15,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

DUREE : quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

SIEGE SOCIAL : 3 chemin de la bascule, hameau de Thoreille, 21230 MIMEURE.

RCS : DIJON.  
ASSOCIES :

1) Monsieur Noah DE ALMEIDA ARAUJO, demeurant à MIMEURE (21230), 3, chemin de la bascule, à MIMEURE (21230), Hameau de Thoreille, Né à BEAUNE (21200), le 22 janvier 2003. Célibataire.

2) Monsieur Vincent DE ALMEIDA ARAUJO, demeurant à MIMEURE (21230), Hameau de THOREILLE, Né à BEAUNE (21200), le 12 mai 1979. Divorcé de Madame Agnès, Patricia ESPINACO.

GERANCE : Aux termes des statuts les deux associés sont nommés gérants pour une durée illimitée.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées ou transmises à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des associés.

Fait à BLIGNY SUR OUCHE (21360), 28, place de l'hôtel de ville, Le 13 janvier 2026.

L2600227

**BARON PATRICK**

Par acte sous seing privé en date du 22/12/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BARON PATRICK  
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique)  
Capital : 1 465 704 Euros

Siège social : 16, rue aux Grands Journaux - 21850 Saint-Apollinaire

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'acquisition, la détention et la gestion de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés, groupements et entités juridiques de tous types ;

- l'accompagnement de prestations de natures administrative, juridique, comptable, financière ou immobilière au profit des sociétés, groupements et entités juridiques détenues par la Société ;

- la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;

- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser sa réalisation, son développement ou son extension.

Durée : 99 ans  
Gérance : Monsieur Patrick BARON demeurant 16, rue aux Grands Journaux - 21850 Saint-Apollinaire

Immatriculation : RCS de DIJON

Pour avis

L2600267

**NS 85**

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros

Siège social : 7 Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON  
913 220 042 RCS DIJON

Par décision du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros, divisé en 2 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Nicolas SAILLARD, demeurant 11 Rue Magenta, 21000 DIJON

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Nicolas SAILLARD, Associé Unique.

Pour avis

L2506402

**GOMES CONSULTING**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : 16 boulevard de la Marme 21000 DIJON  
939 326 427 R.C.S. Dijon

**Modification objet social**

Par décision en date du 01/12/2025, l'associé unique a décidé de modifier et d'ajouter à l'article 2 « OBJET SOCIAL » les activités de :

La prise de participation, directe ou indirecte, par tous moyens, dans le capital de toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quel qu'en soit l'objet, la forme ou la nature de l'activité, notamment dans des sociétés par actions ou des sociétés civiles, et notamment dans une société civile immobilière ;

La gestion, la détenzione, la cession, l'acquisition, la transmission, l'échange ou l'apport de titres, droits sociaux, valeurs mobilières ou instruments financiers, sous toutes leurs formes, ainsi que la réalisation de toutes opérations s'rapportant ;

L'animation et la coordination des filiales, notamment par la définition de leur politique stratégique, commerciale, financière ou administrative, ainsi que la fourniture de services spécifiques, tels que : Prestations de direction, de gestion administrative, juridique, comptable, informatique, financière, fiscale ou commerciale ; Assistance technique et opérationnelle ; mise à disposition de personnel, de locaux, d'équipements, ou de tout autre moyen ; La participation à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ;

La propriété, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, la location, la gestion et l'entretien de tous biens immobiliers, que la société pourra acquérir, détenir ou apporter, directement ou indirectement, dans le cadre de sa stratégie patrimoniale ou de sa participation à la gestion de ses filiales.

La formation et le conseil auprès de particuliers et professionnels ; L'organisation de tous événements publics ou privés.

Le reste de l'article demeure inchangé. Pour avis : Le président.

L2600015



**MONDIALPODO**

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 2.000 Euros  
Siège social : 8 rue Jeanne Barret 21000 DIJON  
823 178 298 R.C.S. Dijon

**Avis de transformation**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 08/01/2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/01/2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Damien LAMARE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Damien LAMARE.

Président de la société : MONDIAL PODO SERVICES, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 8F rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 932 590 755, représentée par Monsieur Damien LAMARE, Président.



**VINCENT CUISINIER - CABINET D'AVOCATS**

SPFPLARL d'avocats au capital social de 205 000 euros

4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

RCS DIJON 879 691 764

**Avis de modification**

Aux termes des décisions unanimes du 29/12/2025, les associés ont décidé à compter de ce jour de : - transformer la Société en société civile, sans création d'un être moral nouveau - adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société - modifier la date de clôture de son exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année

- modifier l'objet social de la Société lequel devient : acquisition, souscription et gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer, acquisition, gestion, administration et location de tout immeuble, bien ou droit immobilier, acquisition, gestion et mise en valeur de tout objet d'art, de tout objet précieux ou de tout objet de collection, toutes opérations de trésorerie avec les sociétés au sein desquelles la Société détient une participation et plus généralement, toute opération immobilière ou mobilière de nature à favoriser ou à faciliter la réalisation de l'objet social, dès lors que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société - modifier la dénomination sociale qui devient HOLDSERGE - transférer le siège social du 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON au 6, rue d'Armaillé - 75017 PARIS. Le capital social reste fixé à la somme de 205 000 €. La gérance de la Société sous sa nouvelle forme continue d'être assurée par Monsieur Vincent CUISINIER, demeurant 2, rue Jean-Baptiste Lallemand - 21000 DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2600114

DUA 17.12.2025 :  
Augmentation de capital par voie d'apport en nature.  
- Ancien capital : 5.000 € ;  
- Nouveau capital : 32.700 €.  
Modification de la dénomination sociale.  
- Ancienne dénomination : CHARDON THOMAS ;  
- Nouvelle dénomination : CHARDON FT.

Nomination de M. Fabrice CHARDON, demeurant 6 rue du Grillot - 21520 MONTIGNY SUR AUBE, en qualité de directeur général, à compter du 17.12.2025, sans limitation de durée.

Pour avis : Le Président.

L2600137

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS**  
Bourgogne  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**ICB IMMO**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 954 Euros  
Siège social : 18 Cours Général de  
Gaulle, 21000 DIJON  
922 199 690 RCS Dijon

ASSP du 19/12/2025, il résulte que :  
- Monsieur Julien CHARRET, demeurant 8 Rue Emiland Gauthier 71640 GIVRY, a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 31/12/2025 et pour une durée illimitée.  
- la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 18 Cours Général de Gaulle, 21000 DIJON au 18 Rue Louén Matoub, 21000 DIJON, à compter du 01/01/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
L2600144



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY  
**FERRY AUTO- EVENTS**  
SARL au capital social de 1.000 Euros  
Siège social : 179 Chemin des Bois  
69620 THEIZE  
919987560 R.C.S. de Villefranche  
Tarare

Aux termes des décisions de l'associé unique du 19/12/2025 et de l'assemblée générale extraordinaire du 22/12/2025, les associés ont décidé, à compter du 22 décembre 2025 : de transférer le siège social à 5 Place Anne Laprêtre - 21300 Chenove, d'augmenter le capital social de 1.000 € à 1.205 € et de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Jérémie ECCLESIA, demeurant 19 rue du Vignery - 21160 Perrigny les DIJON.

Radiation du R.C.S. de  
VILLEFRANCHE TARARE et  
immatriculation au R.C.S. de DIJON.  
L2600145



**ER**  
Société civile immobilière  
Capital : 2.000,00€  
3 rue de la Goulette  
21850 SAINT APPOLINAIRE  
RCS de DIJON : 788 652 501

**Suppression de gérant**  
Par une décision en date du 17/11/2025, l'associé unique a décidé confirmé sa décision du 17/10/2025 de la révocation de Mme FENART Rachel aux fonctions de gérant à compter du 17/10/2025 .Modification au RCS de DIJON.  
L'associé unique.  
L2600162

**GEOPLANS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 30.000 Euros  
Siège social : 2 rue du Grand Chemin  
21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE  
R.C.S. Dijon 530 391 630

**Avis de démission du directeur général**

En date d'une AGE du 31/12/2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Daniel KIEFFER, demeurant 2, rue du grand Chemin à CHAMPAGNE SUR VINGEANNE (21310), de ses fonctions de Directeur Général au sein de la Société à compter du 31/12/2025. Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON  
L2600165

**SNC TRIST-AND- LOU**

SNC au capital de 3.000 Euros  
Siège social : 13 avenue de la Gare  
21400 CHATILLON-SUR-SEINE  
R.C.S. Dijon 810 391 284

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2025, il a été décidé :

- La transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

- Forme : Ancienne mention : Société en nom collectif ;

Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée.

Mandats : Organes de direction de la Société.

Anciennes mentions :

- Gérant et associé : Monsieur Laurent MULLER, demeurant 13 AVENUE DE LA GARE, 21400 CHATILLON-SUR-SEINE,

- Associée : Madame Louane MULLER, demeurant 37 Route d'Auxerre - 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.

Nouvelles mentions :

- Gérant : Monsieur Laurent MULLER, demeurant 19 rue de la Croix de la Borda - 21400 SAINTE COLOMBE SUR SEINE, pour une durée illimitée.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés en nom collectif sont frappées de caducité.

- D'adopter la dénomination 2LM LOCATION au lieu et place de SNC TRIST-AND-LOU et ce à compter du 22/12/2025.

- De modifier l'objet social à compter du 22/12/2025 et d'exercer les activités suivantes : L'exercice de l'activité de location de véhicules sans permis, cyclomoteurs et cycles ; l'achat et la vente à titre accessoire de véhicules à moteur ; l'exercice de l'activité d'exploitation de commerces de laverie automatique ; l'acquisition, la détention, la gestion, la cession ou la prise de toute participation ou d'intérêts, de quelque manière que ce soit, à titre minoritaire ou majoritaire, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, civile, financière, agricole, immobilière ou autres, et le cas échéant la réalisation de toutes prestations de direction ou de services au bénéfice des sociétés contrôlées ; l'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou indirectement par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier ; la souscription, l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; notamment la souscription de contrats de capitalisation, parts de fonds commun de placement ou SICAV, actions, obligations, parts de fonds professionnel de capital investissement, parts de fonds de placement, parts de FCP ou OPCI, parts de SCPI, et de tout placement financier, en pleine propriété,

**GEOPLANS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 30.000 Euros  
Siège social : 2 rue du Grand Chemin  
21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE  
R.C.S. Dijon 530 391 630

en usufruit ou en nue-propriété. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

- De transférer le siège social de la société au 19 rue de la Croix de la Borda - 21400 SAINTE COLOMBE SUR SEINE à compter du 22/12/2025.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence,

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis.

L2600164



**LEGI CONSEILS**  
Bourgogne  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**IMAGE ET ASSOCIES**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 100.000 Euros  
Siège social :  
14 rue de la Raffinerie - 21000 DIJON  
487 885 113 R.C.S. Dijon

ASSP du 05/01/2026, il résulte que :

La société ROSS & WITCHCRAFT, Société à responsabilité limitée au capital de 402.500 €, dont le siège social est 3 rue de la Brot - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 817 390 289, a été nommée en qualité de présidente en remplacement de Madame Virginie MILLOT, à compter du 01/01/2026 ;

- de changer la dénomination sociale qui devient DOS SANTOS - HAMDADOU - PRELAT - LAMBOULE, à compter du 01/01/2026.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2600176

**GEOPLANS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 30.000 Euros  
Siège social : 2 rue du Grand Chemin  
21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE  
R.C.S. Dijon 530 391 630

**Réduction du capital social**

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, il a été pris acte de modifier le capital de la société à compter du 31/12/2025. ANCIENNE MENTION : capital social de 30.000 € divisé en 3.000 actions. NOUVELLE MENTION : le capital est désormais de 15.300 €, divisé en 1.530 actions. Nature de la modification : rachat et annulation d'actions par la société non motivée par des pertes.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON  
L2600166

**GEOPLANS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 30.000 Euros  
Siège social : 2 rue du Grand Chemin  
21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE  
R.C.S. Dijon 530 391 630

**Transfert de siège dans le même ressort**

En date d'une AGE du 31/12/2025, il a été décidé de procéder au transfert du siège social ainsi que de l'établissement principal de la Société de 2 rue du Grand Chemin à CHAMPAGNE SUR VINGEANNE (21310) au 4 rue du Parc à PICHANGES (21120) à compter du 31 décembre 2025.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON  
L2600167



**SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE PARENT**

Société par actions simplifiée au capital de 337 500 euros

Siège social : 19 place de l'Eglise  
21630 POMMARD  
302 572 094 RCS DIJON

**Démission directrice générale**

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 décembre 2025 a pris acte de la démission de Madame Anne PARENT de ses fonctions de Directrice générale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La Présidente

L2600193

**DOS SANTOS - MILLOT - HAMDADOU - PRÉLAT**

SC au capital de 31.272,48 Euros

Siège social : 11 rue Edme Millot  
21350 VITTEAUX  
330 501 859 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un ASSP en date du 01/01/2026, M<sup>me</sup> Virginie MILLOT a cédé, avec effet au 31/12/2025, 513 parts sociales à M<sup>me</sup> Anne LAMBOULE demeurant 6 route de Dijon - 21140 PONT ET MASSENE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Par décision de l'Assemblée générale du 02/01/2026, il a été décidé :

- de la nomination de Madame Anne LAMBOULE demeurant 6 ROUTE DE DIJON 21140 PONT ET MASSENE en qualité de Gérante en remplacement de Madame Virginie MILLOT, à compter du 01/01/2026 ;

- de changer la dénomination sociale qui devient DOS SANTOS - HAMDADOU - PRELAT - LAMBOULE, à compter du 01/01/2026.

Modification au R.C.S. de DIJON.

L2600176

**LEGi CONSEiLS**  
Société d'avocats

**LEGI CONSEILS**  
Bourgogne  
Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

**NK-CR HOLDING**

Société par actions simplifiée

En cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros

Siège social :  
6C rue Alexandra David Neel  
Appartement 301  
21800 NEUILLY CRIMOLOIS  
933 209 272 R.C.S. Dijon

ASSP du 06/01/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 11/01/2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par : PRÉSIDENT : Madame Ema RENAULT, demeurant 6C rue Alexandra David Neel, Appartement 301 - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société est gérée par Madame Ema RENAULT, associée unique. R.C.S. DIJON. L2600197

Pour avis :  
L2600234



**Maître Philippe CHATEAU**

Avocat à la Cour  
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres  
21000 DIJON

**INFINITY**

Société par actions simplifiée  
au capital de 500 €

6 rue des Champs aux Fèves - 21121  
FONTAINE LES DIJON  
RCS DIJON 850 419 524

Démission directrice générale

L2600198

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2025, l'associé unique de la société à responsabilité limitée TRAV'HAUT a décidé de transférer le siège social du 98 route de Beaune - 21220 GEVREY CHAMBERTIN au 38 La Charrrette des Glizees - 05160 REALLON à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts.

**TRAV'HAUT**

Société à responsabilité limitée  
à associé unique  
au capital de 200.000 Euros  
Siège social : 98 route de Beaune  
21220 GEVREY CHAMBERTIN  
823 263 413 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2025, l'associé unique de la société à responsabilité limitée TRAV'HAUT a décidé de transférer le siège social du 98 route de Beaune - 21220 GEVREY CHAMBERTIN au 38 La Charrrette des Glizees - 05160 REALLON à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts.

**BLACK BULLIT**

SNC au capital de 10.000 €

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or

## DE FREITAS

Suivant décision en date du 01/01/2026, l'associé unique de la société DE FREITAS, SASU au capital de 3.000 €, siège social : 16 Rue des Granges Hautes - 21130 AUXONNE, RCS DIJON 914 389 895, ont décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3.000 €, divisé en 300 parts sociales de 10 € chacune. Monsieur Mario TAVARES DE FREITAS, demeurant 16 Rue des Granges Hautes - 21130 AUXONNE, Président de la société sous sa forme de SAS, exercera les fonctions de Gérant sous sa nouvelle forme de SARL.

Pour avis : Le gérant.

L2600247



## ON GROUP

SAS au capital de 11.400 euros  
Ramené à 10.950 euros  
Siège social : Route de Paris  
21530 LA ROCHE EN BRENIL  
R.C.S. Dijon 837.547.207

Aux termes des décisions unanimes des associés du 7/11/2025 et d'un acte du 30/12/2025, il a été décidé la réduction du capital social d'un montant de 450€ pour le ramener de 11.400 € à 10.950 € par voie de rachat et annulation d'actions.

En conséquence, les articles 6 «APPORTS» et 7 «CAPITAL SOCIAL» des statuts ont été modifiés

L2600254

ETABLISSEMENTS  
ROLOT ET  
LEMASSON

SAS au capital de 9.300.000 €  
Siège social : 156 route de Dijon  
21200 BEAUNE  
RCS DIJON 515 520 526

## Réduction de capital

Le 20/11/2025, l'associé unique a décidé de réduire le capital de 8.300.000 € par voie de remboursement d'actions à hauteur de même montant et réduction de la valeur nominale de chaque action. La réalisation définitive de la réduction de capital a été constatée aux termes des décisions du président du 30/12/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :  
Capital : 1.000.000 €  
Mentions au RCS de Dijon  
L2600271

## LUMASCO

SARL au capital de 701.190 €  
Siège social : 21 Rue Guillaume de  
Taveas  
21220 CURTIL-VERGY  
RCS DIJON 531 484 582

Réduction de capital  
et modification de  
dénomination

Selon décisions unanimes des associés du 21/11/2025, le capital a été réduit de 12.000 €, pour être ramené à 689.190 €, par rachat et annulation de parts. Selon décisions du 29/12/2025, le gérant a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital.

L'associé unique, le 29/12/2025, a décidé de modifier la dénomination qui est désormais : TLCinvest.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelles mentions :  
Capital : 689.190 €  
Dénomination : TLCinvest  
Mentions au RCS de Dijon  
L2600260

JOUFFROY & FILEAS  
AVOCATS

14 rue Jean de Cirey  
21000 DIJON

## SATT SAYENS

SAS au capital de 1.396.300 euros  
Siège social :  
Maison Régionale de l'Innovation  
64 A rue Sully - 21000 Dijon  
501 704 969 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 25/11/2025 les associés ont décidé de modifier l'objet social qui devient : La société est une société d'accélération du transfert de technologies (SATT). Elle a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, la production, la diffusion et le transfert de connaissances scientifiques, la réalisation de projets de recherche industrielle et de développement expérimental, la protection, la valorisation et la promotion des innovations de ses associés et de leurs filiales à titre principal dans le respect des accords-cadres qui les lient à elle, et de ses autres clients à titre subsidiaire. Elle intervient notamment pour les thématiques en lien avec les stratégies d'innovation des campus universitaires de ses actionnaires et des politiques publiques régionales, nationales et européennes.

Mention au R.C.S. de DIJON.  
L2600269

## SICOF

Société par actions simplifiée  
au capital de 148.720 euros  
Siège social : 20 rue du 16<sup>ème</sup> Chasseur  
21200 BEAUNE  
304 764 459 R.C.S. Dijon

Par décisions du 31 décembre 2025, le président de la société a décidé de transférer le siège social du 20 rue du 16<sup>ème</sup> Chasseur - 21200 BEAUNE au 150 route de Dijon - 21200 BEAUNE, avec date d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour avis.  
L2600170

EBENISTERIE  
DU PARC

SARL au capital de 5 000 €  
Siège social : 3 Bis rue Félix Vionnois  
21000 DIJON  
RCS de DIJON n°501 861 850

## Avis de modification

L'AGE du 15/12/2025 a décidé à compter du 01/02/2026 de rendre effective la démission de M. SALMON OLIVIER aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de DIJON.  
L2600273

## POURSUITE D'ACTIVITE

## AUX SAVEURS

EURL au capital de 1.500 euros  
Siège social : 1204 rue des Rouliers  
21250 AUVILLARS SUR SAONE  
922 638 580 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique du 06/01/2026, il a été décidé en application de l'article L223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Modification au R.C.S. de DIJON.  
L2600243

LES PEPINIERES  
DIJONNAISES

SARL au capital de 52 800 €  
Siège social : 28 bis, route de Dijon -  
21370 PLOMBIERES-LES-DIJON  
401 808 712 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 04/12/2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la gérance.  
L2600255

## FUSION

LEGI CONSEILS  
CONSEILSLEGI CONSEILS  
BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats  
21 avenue Albert Camus  
21000 DIJON

## BONANDRINI

Société par actions simplifiée  
unipersonnelle  
au capital de 211 599 euros  
Siège social : 10 boulevard Jean Moulin  
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR  
016 550 956 RCS DIJON

## BDVF

Société en nom collectif  
au capital de 200 000 euros  
Siège social : 15 boulevard Jean Moulin  
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR  
510 881 683 RCS DIJON

AVIS COMMUN DE  
FUSION et AVIS DE  
DISSOLUTION

Le 30/12/2025, l'associé unique de chacune des sociétés BONANDRINI (absorbante) et BDVF (absorbée), sus-désignées, a : 1/ approuvé le projet de traité de fusion en date du 21/11/2025 publié au BODACC le 27/11/2025, et son erratum en date du 24/11/2025 publié au BODACC le 28/11/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société BONANDRINI étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société BDVF depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société BONANDRINI. Le mal de fusion s'élève à -1 019 307 euros. 2/ constaté la réalisation définitive de la fusion au 01/01/2026, avec un effet rétroactif fiscal et comptable au 01/10/2025. 3/ constaté la dissolution sans liquidation de la société absorbée.  
L2600146

DISSOLUTION  
DE SOCIETEAvis de dissolution  
anticipée

Le 15/12/2025, l'associé unique de la Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 28 965 euros  
Siège : 75 avenue Roland Carraz,  
21300 CHENOVE  
Siège de liquidation : 18 rue du Pautet  
- 21110 LONGCHAMP  
391726734 RCS DIJON

Avis de dissolution  
anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Emmanuel KAISER, demeurant 18 rue du Pautet 21110 LONGCHAMP, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du Pautet 21110 LONGCHAMP. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur  
L2406067

## SCCV NOBLE 6

Société en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 46 Avenue du Drapeau  
21000 DIJON  
845000082 RCS DIJON

Avis de dissolution  
anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal PAGAND, demeurant à DIJON (Côte d'Or) 92 Avenue Victor Hugo, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (Côte d'Or) 46 avenue du Drapeau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur  
L2600110

SCCV AHUY  
PLACE 1

Société en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 46 avenue du Drapeau  
21000 DIJON  
801638289 RCS DIJON

Avis de dissolution  
anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal PAGAND, demeurant à DIJON (Côte d'Or) 92 Avenue Victor Hugo, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (Côte d'Or) 46 avenue du Drapeau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur  
L2600115

## DRM RÉSEAU

SASU au capital de 2 000 €.  
Siège social : 60L avenue du 14 Juillet  
21300 CHENOVE.  
929 967 008 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 21/11/2025, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame Faiza IBRAHIM ADAM demeurant 10 BOULEVARD DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 21300 CHENOVE, et de fixer le siège de liquidation sis 60L AVENUE DU 14 JUILLET 21300 CHENOVE où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Modification au RCS de DIJON  
L2600187

## SARL VERSALYS

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE COMPTABLE • TRANSMISSION D'ENTREPRISE  
SARL VERSALYS  
6 rue Saint John Perse  
21000 DIJON

Par avis : Le Liquidateur  
L2600189

SCI DU PANORAMA  
DE LA VIEILLE  
JUSTICE

au capital de 1.000,00 euros  
Siège social :  
Rue des Artisans Z.I.  
21540 SOMBERNON  
R.C.S Dijon 448 942 706

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur Madame SCHUMMER Martine, demeurant 8 avenue de la 1<sup>re</sup> Armée Française - 21540 SOMBERNON. Le siège de liquidation est fixé au 8 avenue de la 1<sup>re</sup> Armée Française - 21540 SOMBERNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Par avis : Le Liquidateur  
L2600189

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Côte-d'Or / Yonne

## SCCV CONTI

Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 46 Avenue du Drapeau  
- 21000 DIJON  
845000074 RCS DIJON

## Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 23 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal PAGAND, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31 octobre 2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L250687

## RH HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros  
En liquidation  
Siège social : 4 rue Théophile Foisset  
21000 DIJON  
R.C.S. Dijon 914 121 785

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2025 :

Par décision en date du 31 décembre 2025, l'associé unique, Monsieur Régis HARDUIN, demeurant 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.  
Pour avis

L2600143

## NAPOSSO RENOV'

Suivant décision en date du 30/11/2025, l'associé unique de la société NAPOSSO RENOV', SARL en liquidation au capital de 1.000 €, siège social et siège de la liquidation : 4 rue Paul Claudel - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 898 924 196, après avoir entendu le rapport du liquidateur à : - Approuvé les comptes de liquidation ; - Donné quittus au liquidateur Monsieur Sacha VASILJKOVIC, demeurant 4 rue Paul Claudel - 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; - Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis : Le liquidateur.

L2600173

## T.S.P.

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros  
Siège social : 5 rue de l'Ersotte  
21850 SAINT APOLLINAIRE  
Siège de liquidation :  
5 rue de l'Ersotte  
21850 SAINT APOLLINAIRE  
R.C.S. : Dijon 834 193 567

Aux termes d'une AGO du 09/01/2026, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation et a déchargé M. Philippe POUPOUN de son mandat de liquidateur, a donné quittus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2600259

## SUCCESSION

## VACANTE

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> EL OUARDI Aicha décédée le 04/03/2025. Réf. 0218158042. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2600204

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VUILLEMIN Eric décédé le 08/08/2010. Réf. 0218159589. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOURGEOIS Fabrice décédé le 11/05/2025. Réf. 0218158982. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GOURI Seddik décédé le 27/03/2025. Réf. 0218157898. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> GERBET Claudine décédée le 26/02/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218157389.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 17/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PICARD Jean-Pierre décédé le 15/03/2025. Réf. 0218158984. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. TARDIEU Roger décédé le 02/12/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156812.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> VAILLARD Monique décédée le 28/02/2024. Réf. 0218158989. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> BOURGEON Andree décédée le 17/03/2025. Réf. 0218158991. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2600213

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> MATHOUX Danielle décédée le 21/07/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147152.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LAMOTTE Maurice décédé le 01/08/2025. Réf. 0218159995. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/08/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GOURI Seddik décédé le 27/03/2025. Réf. 0218157898. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAUTIER Patrick décédé le 11/01/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156816.

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PICARD Jean-Pierre décédé le 15/03/2025. Réf. 0218158984. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. Vohl Thierry décédé le 27/05/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218124422.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> SCHEID Anne-Marie décédée le 28/08/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218146156.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BUE Pierre décédé le 25/06/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218146102.

## SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> BESSE Henri décédé le 11/12/2002 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218128987.

L2600222

## TRANSMISSION

## UNIVERSELLE

## DE PATRIMOINE

## IMT INVEST

SASU au capital de 4.955.850 Euros  
Siège social : 8 rue de l'oeuvre  
21140 SEMUR EN AUXOIS  
480 150 010 RCS de Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 09/01/2025, la société (TUPANTE) MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS, SAS au capital de 57429,9 €, ayant son siège social au 6 av franklin Roosevelt 75008 Paris, 326 995 180 RCS de Paris, associé unique de la société (TUPEE) IMT INVEST, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

Les Créditeurs peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Dijon dans les 30 jours de la publication au Bodacc.

## CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS  
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement  
MANDATAIRE JUDICIAIRE

## Avis de dépôt des relevés de créances salariales

## LE PAVE SAS

La restauration, brasserie et bar (tous types de restauration : préparation de plats cuisinés, vente sur place, à emporter, livraison à domicile, vente de boissons, alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé, et tout type d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thèmes entre amis).

2 rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE-LES-DIJON. SIREN 978 809 713

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 13/01/2026.

Cette publicité fait courir le délai de prorogation de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.

L2600235

## AVIS

## ADMINISTRATIF

## Préfecture de la Côte-d'Or

## Extrait de décision de la commission départementale d'aménagement commercial

réunie le 30 janvier 2025, la commission départementale d'aménagement commercial a émis une décision favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation commerciale enregistrée le 09 décembre 2024 sous le n° 614 présentée par la société civile IMMORRENTE en qualité de propriétaire, relative à son projet d'extension de 700 m<sup>2</sup> de son ensemble commercial localisé au 4 avenue du Bataillon de la Garde au sein de la ZAC des Maladières à BEAUNE (21200) et consistant en la réouverture d'un magasin de « secteur 2 » (commerce non alimentaire), afin d'aboutir après réalisation du projet à une surface de vente totale de 2.270 m<sup>2</sup> pour ledit ensemble.

Le texte de la décision est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) dans un délai d'un mois à compter de sa publication.

Dijon, le 06 mars 2025  
LE PRÉSIDENT DE LA CDAC  
Denis BRUEL,  
Secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or.  
L2501257

## AVIS DIVERS

SCP Ludovic BAUT  
Eloïse SALICHON-COLLOT

Notaires associés à DIJON (21000)  
52 bd Carnot

## Mme Madeleine ROUSSEAU

Envoyé en possession  
en l'absence d'héritiers  
réservataires - Article  
1378-1 du code de  
procédure civile

Par testament olographe, en date à DIJON du 25 juillet 2019, Madame Madeleine ROUSSEAU demeurant à DIJON (Côte-d'Or), 15 rue Jean Jiono - EHPAD KORIAN LES CASSISINNE, née le 31/08/1931 à TICHEY (Côte d'Or) décédée à DIJON (21000) le 04/10/2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes Me Eloïse SALICHON-COLLOT suivant procès-verbal dressé le 19/12/2025 de dépôt de testament et vérifications des conditions de la saisine du légataire.

## Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

## Yonne

## FOCUS IMMO 89

SCI au capital de 500 Euros  
Siège social : 7 rue Martau - 89710 SENAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/01/2026 à SENAN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : FOCUS IMMO 89.

FORME : SCI.

CAPITAL SOCIAL : 500 €.

SIÈGE SOCIAL : 7 rue Martau - 89710 SENAN.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : l'acquisition, la location et la gestion patrimoniale de tous biens immobiliers. Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrir, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de SENAN.

GÉRANCE : Monsieur William JAPET, demeurant au 7 rue Martau - 89710 SENAN.

Pour avis et mention.

L2600190

## ZEKAJ XHEMAJL

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 janvier 2026 à VILLENEUVE LA GUYARD, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.

DÉNOMINATION SOCIALE : ZEKAJ XHEMAJL.

FORME : Société à responsabilité limitée.

OBJET : La Société a pour objet les prestations de travaux forestiers, débardage, abattage, entretien de bois et forêts, vente de bois et services de soutien à l'exploitation forestière.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

CAPITAL SOCIAL : 2.000,00 €.

SIÈGE SOCIAL : 1 allée des Tilleuls - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

GÉRANT : M. Xhemajl ZEKAJ demeurant 1 rue des Tilleuls - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le fondateur.

L2600244

## KJY TRILOGIS

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Jennifer DEGREVE notaire à AUXERRE le 14/01/2026, a été constituée une société civile immobilière : Raison sociale : KJY TRILOGIS. Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Siège social : MERRY-SEC (89560) 1 lieu-dit Les Drillons. Capital : mille euros (1 000,00 eur). Gérance : M. Yves Gilbert Gino PRÖVOST, dt à BOECHOUT(BELGIQUE) Alexander Franckstraat 256/2. M. Jozef Gerard Maria Dominique MOSTMANS, dt à ZWIJNDRECHT (BELGIQUE) Hugo Claesstraat, 10. M. Karen Justina Roger RUMMENS, dt à ANTWERPEN (BELGIQUE) GRANVELLELAAN 25/101. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE. L2600251

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## ACS PRO ACADEMY

SARL au capital de 5.000 Euros  
Siège social : 3 Lieu-Dit les Barillers  
89150 FOUCHERES  
993 621 416 RCS SENS

Aux termes d'une décision du 05/01/2026, la Gérance a décidé de transférer le siège social au 14, rue de Fouchères - 89100 VILLEROY, à compter du 05/01/2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS.

L2600070

## ABIOTECH

SASU au capital de 1 000 €  
Siège social : 19 RUE DU CROT A BRD  
89250 MONT ST Sulpice  
RCS d'AUXERRE n°921 724 571

## Transfert de siège

En date du 13/01/2026, le président a décidé le transfert du siège social au 13 Rue Jules Ferry, 89000 AUXERRE à compter du 13/01/2026.

Mention : RCS d'AUXERRE  
Daniella Roozendaal- Abitbol  
L2600233

## EARL DES FOURNAUX

EARL au capital de 284.500 Euros  
Siège social :  
12 rue de Vauclarmes  
89800 PRÉHY  
482 833 506 R.C.S. Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2025 a pris acte de la démission de Mme Patricia SCHALLER, demeurant à PRÉHY (89800), 12 rue de Vauclarmes, de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2025.

Pour avis : La gérance.

## FIDAL AVOCATS

## SAS HELLO LUNDI

Société par actions simplifiée  
au capital de 2.000 Euros  
3 rue Merdereau - 89150 DOLLLOT  
983 760 257 R.C.S. SensAux termes de l'acte unanime des associés du 10.12.2025 il a été pris acte, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des décisions suivantes :- De transférer le siège social et de ratifier l'adresse du siège de la société désormais 7 Quai de l'Oise - 75009 PARIS, chez Madame Caroline RUELLE, Bât A - Esc C - 6<sup>me</sup> étage.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

L2600121

## BMI FINANCE

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.615.900 Euros  
Siège social :  
ZA Le Fournau  
89360 FLOGNY LA CHAPELLE  
814 190 484 RCS AUXERRE

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2026, le Président de la société par actions simplifiée BMI FINANCE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du ZA Le Fournau, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE au 325 chemin du Mas d'Astre 13520 MAUSSANE LES ALPILLES à compter du 8 janvier 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président  
L2600135

## LDS GROUPE

## Exploitation agricole à responsabilité limitée DE LA GARE

Entreprise agricole  
à responsabilité limitée  
au capital de 450.040,00 Euros  
Siège social :  
1 rue de la Gare  
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE  
380 757 088 R.C.S. Auxerre

Suivant délibération en date du 31 décembre 2025, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, la dénomination puis décidé à l'unanimité, la transformation de la société en société civile à compter du 31 décembre 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 450.040 €, divisé en 22.502 parts sociales de 20 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

OBJET :  
ANCIENNE MENTION : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article 2 de la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.

NOUVELLE MENTION : L'acquisition de tous biens immobiliers bâti ou non bâti, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'allégnation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, l'acquisition et la gestion de tous portefeuille de titres ou de valeurs mobilières, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

DÉNOMINATION :  
ANCIENNE MENTION : Exploitation agricole à responsabilité limitée DE LA GARE.

NOUVELLE MENTION : SC DE LA GARE.

Monsieur Alain MARTI et Monsieur Philippe MARTI, gérants, ont été confirmés dans leurs fonctions à la date de la transformation de la société.

Pour avis : La gérance.

L2600264

## FIDAL AVOCATS

## LOISIRS EN MORVAN

SARL au capital de 22.800 Euros  
Siège social : 13 rue du Gravier  
89450 SAINT PERE  
432 492 692 R.C.S. Auxerre

## Changement de gérant

Le 31 octobre 2025, les associés de la société ont décidé de nommer en qualité de gérants, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, et en remplacement de M. Etienne BERA, démissionnaire, M. Kilian GODART, demeurant 69 Grande rue - 89450 ASQUINS et M. Paul FARRUGGIO, demeurant 2 Les Guettes - 89450 SAINT PERE.Mention sera portée au R.C.S. d'AUXERRE.  
L2600261

## ICGL

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.502.000 Euros  
Siège social :  
8 rue de la Foire aux Chevaux  
10160 SAINT MARDS EN OTHE  
480 375 294 R.C.S. Troyes

Des décisions de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2025, il résulte que le siège social de la société sis 8 rue de la Foire aux Chevaux - 10160 SAINT MARDS EN OTHE, a été transféré à compter de la même date au Lieudit « La Reslex » - 89230 MONTIGNY LA RESLE et que les statuts ont été modifiés en conséquence.

Personne habilitée à engager la société (président) : Monsieur Gérard Lossan, demeurant 8 rue de la Foire aux Chevaux - 10160 SAINT MARDS EN OTHE.

La société fera l'objet d'une radiation au R.C.S. de TROYES et d'une immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis.

L2600142

## TRANSMISSION

## UNIVERSELLE

## DE PATRIMOINE

## SYSTHEMIS CONSEIL Tax &amp; Legal

## SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

## CLAMECY MEDICAL

Société par actions simplifiée  
au capital de 150.000 Euros  
Siège social :  
AUXERRE (89000) - Avenue de Worms  
RCS Auxerre 489 492 736

## Avis de dissolution

Le traité de fusion établi le 22/11/25 avec la société BLN, SAS au capital de 109.760 € dont le siège social est Avenue de Worms à AUXERRE (89), immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°480 212 505, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet de publications au BODACC le 27/11/25. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a pris effet le 31/12/25 avec effet fiscal et comptable rétroactif au 01/07/25. La société BLN étant propriétaire de la totalité des titres émis par CLAMECY MEDICAL depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion traité de fusion au greffe du TAE d'AUXERRE, la société CLAMECY MEDICAL a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis : La présidente.

L2600201

## POURSUITE D'ACTIVITE

## baillot &amp; associés

155 avenue Echenay  
10120 SAINT ANDRE LES VERTGERS  
Tél : 03.25.45.10/69

## LES DOMAINES D'EAUX VERTES ET VIVES

SARL au capital de 1 000 €  
Siège social : 1 Route de Sens  
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE  
RCS de SENS n°887 830 891

## Avis de poursuite d'activité

L'AGE du 08/01/2026 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de SENS.

L2600202

## SYSTHEMIS CONSEIL Tax &amp; Legal

## SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON  
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

## SAS A.V.N. BALLAGUET

L'AGE du 14/01/2026 de la SAS A.V.N. BALLAGUET au capital de 15.000 €, siège social à COLMIERES (Yonne - 89100) 9, rue Girault, 933 054 702 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis, le président.

L2600241

## le Journal du Palais

## POUR PLUS DE RAPIDITE,

## Envoyez-nous vos annonces par mail



annoncelegale.jdp @legalnet.org

**Anaïs a le pouvoir  
de détecter les mines  
avant qu'elles  
n'explosent  
pour 2,50€ /mois\***



Grâce au **don mensuel**  
on a tous le pouvoir de **changer**  
**le monde**, même à distance !

**hi.fr/don.mensuel**

Anaïs C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



**handicap  
international**

\*Après réduction fiscale.

**Essai.** Un design rassurant, proche de celui du best-seller des SUV premium, des prestations routières de haut vol et une autonomie dépassant 700km, il coche toutes les cases...

# Un style familier pour un SUV 100% inédit



**P**as facile de s'y retrouver dans la foisonnante gamme Mercedes. La multiplicité des appellations ne facilite pas les choses. C'est d'ailleurs peu ou prou identique chez les deux autres constructeurs premium allemands où on a également l'embarras du choix. Mais, paraît-il, abondance de biens ne nuit pas...

Jusqu'à présent, la famille électrique Mercedes se distin-

guait par son design exclusif et par les lettres EQ. Le succès commercial n'a pas été tout à fait à la hauteur des attentes. Sans doute à cause d'un style déroutant la clientèle réputée classique de la marque. C'est pourquoi le constructeur a opté pour une autre stratégie : proposer des nouveautés 100% électriques arborant une allure rassurante, résumée d'une formule parlante : « entièrement nouveau mais familier ». Avec la petite dose de fantaisie tout à fait dispensable : une méga

calandre chromée lumineuse et animée. Elle sera parfaite pour éclairer les soirées à Dubaï. Elle est optionnelle, heureusement.

Contrastant avec cet élément ostentatoire, le style de la GLC électrique est plutôt sobre, massif mais non dépourvu d'élégance. Comme Mercedes l'affirme avec à propos : « Bienvenue à la maison ». Modèle à part entière exclusivement animé par des blocs électriques, il se distingue de ses cousins thermiques

tout en leur ressemblant plus ou moins. Une volonté du constructeur qui rappelle opportunément « *Le GLC est le modèle le plus populaire de Mercedes-Benz et le leader mondial du segment depuis des années. Avec le nouveau GLC électrique, nous visons à poursuivre sur cette lancée.* » Et à remplir les carnets de commandes !

À bord, le GLC mêle classicisme et modernité de façon subtile pour créer un univers intérieur associant des maté-

riaux et habillages de qualité, même si le « cuir végan », très politiquement correct, laisse dubitatif. L'ensemble est chaleureux et cossu. Élément spectaculaire : l'immense dalle numérique, personnalisable de multiples façons, qui se déploie d'un côté à l'autre de la planche de bord. Dimension totale : 99,3 cm.

Mercedes promet « une expérience spatiale immersive avec une élégance numérique ». Son intégration est parfaite et file un méchant coup de vieux aux écrans de la concurrence. Le toit panoramique étoilé qui scintille joliment, participe à cette impression engageante. Pour disposer de certains de ces équipements, le recours à des « packs » d'équipements est requis...

## JUSQU'À 714KM D'AUTONOMIE

De dimensions supérieures aux GLC thermiques – 84mm de plus pour l'empattement – le GLC électrique mise sur son habitabilité pour offrir un espace supplémentaire aux occupants arrière en particulier et un volume de coffre généreux : de 570l à 1740l. Avec en complément un espace supplémentaire de 128l sous le capot avant qui s'ouvre en effleurant le logo étoilé.

Equipé de suspensions pneumatiques participant au confort et à l'efficacité du comportement routier, le GLC

électrique peut également recevoir en option des roues arrière directrices améliorant son agilité. Inutile de dresser la longue liste des aides à la conduite faisant partie de sa riche dotation : une grande routière de ce niveau ne se permet pas la moindre impasse.

Le SUV 100% électrique Mercedes est animé par un bloc de la technologie EQ de 360kW (489ch), une puissance plus que respectable transmise aux quatre roues grâce au système 4Matic maison. Avec le pack « long range », l'autonomie conventionnelle peut atteindre jusqu'à 714km. La technologie 800 volts permet de récupérer jusqu'à 303km de marge en seulement dix minutes sur une borne de recharge adaptée. Ces valeurs encore rares permettent d'envisager les longs voyages sereinement.

Bonne surprise : le GLC électrique est affiché à des tarifs comparables à ceux des GLC thermiques : à partir de 71.900€. Quand Mathias Geisen, le patron des ventes et du marketing de la marque, affirme l'engagement de Mercedes « à rendre la mobilité électrique accessible », il convient de nuancer son point de vue. Cette promesse se vérifie mais dans l'univers particulier des marques premium !

**Dominique Marée**



**Loïc Gergaud.** À tout juste 20 ans, il a choisi Dijon comme base de son tour du monde. Une envolée aux quatre coins de la planète où il exporte sa french touch dans des courts-métrages publicitaires, notamment pour des compagnies de jets privés.

# L'envol d'un « Frenchy »

 **A**ntoine de Saint-Exupéry avait écrit : « Ce qui donne un sens à la vie donne des ailes à l'homme. » Pour Loïc Gergaud, cette maxime n'est pas qu'une simple métaphore : elle définit la trajectoire du jeune homme de 21 ans qui a transformé son besoin d'évasion en un projet de carrière : « Les années du lycée ont été un peu compliquées. Je n'ai vraiment pas du tout aimé. J'avais toujours cette sensation d'être coincé alors que je pourrais vivre plein de trucs. Ma dernière année, je l'ai passée aux fenêtres. Mais j'ai quand même eu le Bac avec mention ».

## DISNEY PUIS LES ROAD-TRIPS

Deux mois plus tard, en août 2023, il s'envole pour Orlando, Floride pour rejoindre le programme de représentation culturelle du Walt Disney Resort : « Mes parents l'avaient fait 25 ans plus tôt ». Pendant un an, il incarne la France au parc Epcot, travaillant dans l'attraction Rataouille vêtu d'un costume aux rayures délibérément clichées. Et c'est au cours de cette année de pause que son envie d'évasion prend corps ; alors, il voyage. Et au détour d'un de ses périples, rencontre un filmmaker freelance qui le conforte dans ses désirs : « Je savais ce que je ne voulais pas faire : des grandes études, aller en école de commerce. Je savais que je voulais créer quelque chose. Depuis gamin, j'aimais bien raconter des histoires. J'en faisais des vidéos, des petits montages marrants mais jamais je n'avais envisagé cela à un niveau professionnel ».

Un an plus tard, Loïc rentre en France avec – enfin – un projet : devenir filmmaker : « J'aime bien ce terme parce qu'il reflète le côté artisanal du travail. On s'occupe de tout, de la réalisation à la post-production. » Il commence donc à tourner quelques films à Dijon : pour des restaurants, des bars, des boîtes de nuit, gratuitement ; des productions qu'il diffuse sur ses réseaux Instagram et YouTube, avant de finir par les vendre.

## ENTRE JETS ET BALLERINES

C'est son père, salarié de l'aéroport de Dijon, et sa mère, qui



L'aéroport de Dijon aura permis à Loïc Gergaud de réaliser qu'elle était sa voie. La ville reste son port d'attache alors qu'il parcourt le monde. Crédit : DR.

travaille chez Air France, qui lui apportent son premier vrai projet : « J'ai eu l'occasion d'accompagner mon père à l'aéroport de Dijon et j'ai commencé à faire un

**« Je fais cela depuis un an et demi et ça me comble. Je sais que c'est ce que je veux faire de ma vie. »**

petit film sur les jets privés. Or ce petit film a été vu par l'aéroport de Tours, pour lequel j'ai réalisé un documentaire d'une vingtaine de minutes. » C'est ce deuxième projet qui est repéré sur les réseaux par une compagnie de jets privés américaines qui le contacte pour lui commander des films publicitaires : « Ce qui est intéressant avec ces compagnies, c'est qu'elles n'ont pas "besoin" de publicité donc elles ont une approche artistique et des budgets importants. J'ai donc carte

blanche ». C'est ainsi que pour la compagnie New Yorkaise Mercury Jets, il fait danser une ballerine sur les ailes d'un avion après avoir vue une vidéo de Black Swan...

## CHRISTOPHER NOLAN ET DENIS VILLENEUVE

Mais pourquoi des compagnies américaines, australiennes, malaisiennes font-elles appel à un filmmaker de 20 ans sans diplôme dans le cinéma, et qui tient à rester à Dijon ? Sans aucun doute pour son style « So Frenchy » inspiré du « cinematic documentary », ou l'esthétique pastel de Wes Anderson ; un genre hybride qui privilégie l'action et l'émotion à l'opposé des documentaires classiques : « J'ai toujours vu mes parents regarder le 20 heures et je me disais que dans les reportages, il y avait des longueurs, et mon but est de m'éloigner de tout ça ; de mêler des moments d'action, des moments un peu plus nostalgiques et des images d'habillage plus personnelles ». Pour

lui, l'image doit parler d'elle-même : il cite volontiers Christopher Nolan (*Interstellar*) pour sa gestion des émotions, ou Denis

Villeneuve, pour *Top Gun Maverick*.

Armé de sa Sony FX30, une caméra de la gamme cinéma qu'il apprécie pour sa légèreté, il filme tous les samedis les matchs de la JDA, des films pour les voitures (Alpine A110) ... et des avions : « Je fais cela depuis un an et demi et ça me comble. J'ai finalement trouvé ma voie. Je sais que c'est ce que je veux faire de ma vie ».

Malgré cela, Loïc Gergaud ne quittera pas Dijon : « J'aime être proche de ma famille. Quand on voyage longtemps, on se rend compte qu'être loin des siens, ce n'est pas toujours facile. Après les voyages, je rentre chez moi ; j'ai ma ville que je connais bien, mes amis, mes clients habituels. Et je reste chez mes parents. Je voyage tellement que je ne peux pas me permettre de prendre des locaux ou un appartement ».

**ANTOINE GAVORY**

• [Un aperçu du travail de Loïc Gergaud : \[www.youtube.com/watch?v=BdIr0ikytw\]\(https://www.youtube.com/watch?v=BdIr0ikytw\)](https://www.youtube.com/watch?v=BdIr0ikytw)

## 2004

Le 13 octobre, naissance à Saint-Just-en-Chaussée, dans l'Oise. Déménagement ensuite à Dijon à l'âge de six ans suite à une mutation professionnelle de son père.

## 2023

Après l'obtention de son baccalauréat, départ pour les États-Unis (Orlando, Floride).

## 2024

En septembre, création officielle de sa micro-entreprise.

## 2024

En décembre, sortie de son film sur l'aéroport de Dijon avec une avant-première pour les pilotes et les participants : « un moment exceptionnel ».



Retrouvez tous nos portraits sur [journal-du-palais.fr](http://journal-du-palais.fr)

